



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

INAN • NUMÉRO 094 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 8 février 2018

Présidente

L'honorable MaryAnn Mihychuk

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le jeudi 8 février 2018

• (1530)

[Traduction]

La présidente (L'hon. MaryAnn Mihychuk (Kildonan—St. Paul, Lib.)): Bon après-midi, tout le monde. Bienvenue au comité INAN. Nous étudions la gestion des incendies et des situations d'urgence dans les collectivités autochtones.

J'aimerais pour commencer mentionner que nous nous trouvons sur le territoire non cédé de la nation algonquine. Nous avons entamé un processus de vérité et de réconciliation à l'échelle du pays, en tant que petit témoignage de reconnaissance de notre histoire, mais étape importante dans ce processus de vérité et de réconciliation.

Vous êtes nos avant-derniers témoins, vous êtes donc près des meilleurs. Nous allons vous laisser chacun 10 minutes pour présenter votre exposé, après quoi nous passerons aux questions des députés.

J'aimerais donner d'abord la parole au chef Randall Phillips, s'il vous plaît.

Chef Randall Phillips (Oneida Nation of the Thames): Bienvenue, madame la présidente, et bienvenue aussi aux membres du Comité.

[Le témoin s'exprime en oneida.]

Je m'appelle Randall Phillips, et je suis aujourd'hui le chef élu de l'Oneida Nation of the Thames. Nous sommes une collectivité oneida. Elle est située à 25 kilomètres environ au sud-ouest de London, en Ontario. C'est une collectivité unique en soi, puisqu'elle s'est établie autour de 1830. Nous avons été forcés de quitter nos terres natales des États-Unis et nous avons abouti sur ce que nous appelions nos terrains de chasse au castor traditionnels. En ce qui concerne les Algonquins de ce territoire, nous partageons un intérêt commun pour ce territoire.

Pour commencer, merci beaucoup de m'avoir invité à participer. Malheureusement, c'est moi qui réponds à cette invitation en raison de certaines tragédies qui ont frappé nos collectivités et notre peuple.

J'aimerais vous faire savoir que, depuis décembre dernier... Je sais que le premier ministre lui-même en a fait l'annonce au bulletin de nouvelles, pour parler de la catastrophe qui a coûté la vie à un homme et quatre enfants de notre communauté, mais ce n'était pas le seul incendie à être survenu dans notre collectivité ces 10 dernières années.

Nous avons déploré d'autres pertes. Une jeune dame qui a beaucoup contribué à notre collectivité, qui cueillait des herbes et diffusait le message — elle était très proche de ce qu'on pourrait appeler une guérisseuse — a péri dans un incendie. Elle n'a pas pu sortir. Il y avait une rampe d'accès pour fauteuils roulants; il y avait donc un problème de mobilité. Nous avons été victimes d'un autre incendie en 2011, je crois, et il s'est produit la même chose. Nous ne sommes pas à l'abri de ces catastrophes, c'est certain.

Nous sommes au cinquième rang des plus grandes collectivités de l'Ontario au chapitre de la population, non pas de la taille, mais de la population. Notre collectivité compte à l'heure actuelle plus de 500 maisons, dont 35 % environ ont besoin de réparations. Environ 10 % d'entre elles devraient être détruites. Cela concerne une quarantaine de maisons, c'est-à-dire 8 %, qui devraient être démolies aujourd'hui. Elles sont inhabitables, mais nous avons un problème de surpopulation, dans notre collectivité, comme tant d'autres collectivités.

Les Iroquois et les Haudenosaunee ont tendance à rester ensemble, et nous partageons aussi des maisons. Nous avons ce problème-là. Nous savons que la famille Antone a vécu une catastrophe, étant donné ce qui s'est produit. Par chance, trois autres jeunes et la mère étaient absents, alors ça aurait pu être pire encore.

Nous nous trouvons dans ce genre de situation. Il faut ajouter à cela notre situation socioéconomique; nous ne pouvons pas tout simplement essayer de régler le problème en examinant un programme de gestion des incendies ou de lutte contre les incendies. Je comprends qu'il faut procéder graduellement, mais je comprends aussi que nous devons nous attaquer aux problèmes auxquels nous pouvons nous attaquer.

Ma collectivité, et moi aussi, certainement, en tant que dirigeant et chef, nous avons depuis longtemps des problèmes au chapitre de la prévention des incendies, mais pas à cause des gens qui assurent ce service, pas à cause de nos volontaires, mais à cause de notre capacité, de ce que nous sommes en mesure d'essayer de faire. Encore une fois, comme nous sommes une grande collectivité, nous avons accès à des équipements auxquels d'autres collectivités n'ont pas accès. Nous avons accès à la ville de London, qui se trouve à proximité, et qui nous a en outre fourni quelques cours de formation. Ce n'est pas le cas des autres collectivités.

Ce qu'elles ont et que nous n'avons pas, cependant, c'est une équipe de base de pompiers et de professionnels capable de faire ce travail. Ce sont des volontaires. S'il y en a parmi vous qui avez fait l'expérience de ce genre de travail, vous avez compris très rapidement que la première catastrophe à laquelle vous assistez, la première fois que vous voyez un membre coupé ou que vous voyez des choses horribles va changer votre opinion sur la question de savoir si vous êtes fait pour cette profession. Malheureusement, les premiers intervenants, dans nos collectivités, doivent voir tout cela. Et non seulement ils doivent le voir, mais ils doivent le voir en sachant qu'ils connaissent la victime.

Nous voyons tout cela. Je vois les membres de notre personnel actuel et les combats qu'ils doivent mener, et je suis certain que mes collègues, ici à gauche, vous diront la même chose en ce qui concerne leur personnel.

• (1535)

Quant au suivi, je ne sais pas quel mot on utilise chez les pompiers, mais nous devons bien sûr prendre soin des membres de notre personnel. Si nous voulons qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes chaque fois que nous avons besoin d'eux, nous devons prendre soin d'eux. Je ne connais pas de système qui nous permette de le faire comme il le faut.

En ce qui concerne le personnel, on fait comme selon le vieil adage, « déshabiller Pierre pour habiller Paul ». Nous avons un pompier à temps plein, c'est le chef des pompiers. C'est un emploi administratif, de 9 à 5. Nous étudions la question. Nous avons certainement tous besoin d'un accès à tout cela, un personnel suffisant, les équipements nécessaires et une formation continue. Nous avons certainement besoin que notre collectivité nous donne davantage de ressources pour ce qu'il y a à faire.

Encore une fois, notre collectivité est l'une des plus importantes, tout comme ma collectivité soeur, à ma gauche. Selon la formule de financement actuelle du ministère des Affaires autochtones et du Nord, un seuil est fixé à 1 200 personnes. Nous comptons 6 000 membres, et nous devons trouver d'autres sources d'argent pour tous les services publics à fournir, et c'est ce que nous essayons de faire. Nous avons l'équipement, mais nous n'avons pas le personnel.

C'est un aspect du problème, et vous aurez peut-être des questions à ce sujet. J'essaie d'accélérer, madame la présidente.

L'autre aspect de la question dont je voulais vous parler, c'est notre capacité au chapitre de l'équipement. À l'heure actuelle, notre collectivité est desservie par son propre réseau aquifère. Mais nous n'avons qu'un accès limité à l'eau. Des conduites de quatre pouces de diamètre ont été installées sur tout le territoire de la collectivité. N'importe qui, dans la profession, confirmera que la pression n'est pas adéquate. C'était un des problèmes, lors du dernier incendie: nous n'avions pas une pression suffisante. Nous avons besoin d'améliorer les infrastructures et d'investir pour remplacer ce qu'il reste des conduites de quatre pouces par des conduites de six pouces. Nous avons besoin de plus de bornes-fontaines, dans la collectivité. Je le répète, nous sommes l'une des plus importantes collectivités.

Nous avons énormément de routes à entretenir, et notre croissance va se poursuivre. Si je puis revenir en arrière et parler de nos pompiers, nous avons travaillé à un programme avec l'aide d'un organisme externe pour offrir aux pompiers une formation sur la façon d'agir lorsque l'incendie s'est déclaré sur une maison dont le toit est couvert de panneaux solaires. Nous savons qu'ils sont dangereux et qu'il faut prendre des mesures particulières, et c'est pourquoi nous offrons cette formation à nos pompiers. Nous sommes parmi les premières collectivités des Premières Nations à offrir cette formation, parce que nous disposons des installations nécessaires. Elles disparaîtront lorsque la ville de London et les autres municipalités avoisinantes apprendront que cette formation existe; nous reviendrons ensuite à la case départ.

Ce sont les deux choses dont nous avons besoin. La clé ici est entre autres qu'il faut jeter un coup d'oeil sur nos programmes de logement. Encore une fois, cela ne doit pas être fait en vase clos. Les tragédies qui ont frappé notre collectivité auraient pu être évitées, mais les structures sont vieilles et très vulnérables en cas d'incendie. Nous n'avions vraiment aucune chance. Quand nous adopterons des normes en matière de logement, elles devront être adéquates. Les normes en matière de logement d'un programme national de logement pour les Premières Nations ne répondront pas au besoin des collectivités du Sud de l'Ontario. Elles seront différentes des

normes du Nord de l'Ontario, et nous devons en tenir compte. Les normes en matière d'incendie, qui indiquent le nombre de pompiers, le nombre de ceci et de cela, conviennent peut-être très bien dans un processus de budgétisation, mais elles doivent respecter la réalité de la situation dans la collectivité.

Nous faisons de notre mieux pour soutenir le plus de gens possible, mais il est certain que nous avons besoin de votre aide. Nos pompiers et nos services d'urgence ne peuvent pas y arriver seuls. Oneida est la cinquième collectivité en importance de l'Ontario, et nous avons tous ces services. Les gens d'autres collectivités comptent sur nous, eux aussi, puisque c'est ce que les frères et soeurs sont censés faire. Nous sommes censés nous entraider.

• (1540)

C'est très difficile d'essayer de fournir cette aide, puisque nous n'avons tout simplement pas la capacité.

Je tiens à vous remercier d'avoir écouté mon histoire, et j'apprécie l'invitation. *Yaw? 'ko*

La présidente: Merci, chef.

Nous passons maintenant à nos prochains témoins, le Conseil des Mohawks.

Allez-y.

Mme Kellyann Meloche (directrice générale, Protection civile et planification, sécurité publique, Conseil des Mohawks de Kahnawake): Pour commencer, je vous remercie, madame la présidente, et je remercie le comité permanent de m'avoir invitée.

Je vais vous donner un peu de contexte; je m'appelle Kellyann Meloche, et je fais partie de la collectivité mohawk de Kahnawake. En langue mohawk, mon nom est en fait Tekariwenhawi, ce qui signifie: « elle vient porter un message ». N'est-ce pas que c'est approprié?

J'ai de l'expérience en gestion des urgences, car je travaille dans ce domaine depuis 24 ans, pour le Conseil mohawk de notre collectivité. J'ai aussi travaillé pendant 18 ans comme pompière et ambulancière, également dans notre collectivité. Je sais que le travail sur le terrain m'aide à être une meilleure planificatrice et gestionnaire. J'ai également eu le privilège ces trois dernières années de travailler avec les neuf collectivités crie du Québec. Et j'ai travaillé dans 11 États des États-Unis, auprès des collectivités des Premières Nations et des tribus de ce pays, et j'ai fini par accumuler d'assez bonnes connaissances. C'est en me fondant sur ces connaissances et mon expérience que j'aimerais vous présenter quelques informations, ici, aujourd'hui.

Les mesures de préparation aux situations d'urgence ont évolué partout dans le monde, et il s'agit maintenant d'une approche en quatre étapes qu'on appelle la gestion des urgences. Il s'agissait au départ de mesures de préparation aux situations d'urgence, et, tout d'un coup, on a commencé à parler de gestion des urgences et des quatre piliers.

En tant que Mohawk de Kahnawake, et puisque j'ai travaillé avec de nombreuses collectivités autochtones du Canada et des États-Unis, j'ai eu le privilège de me renseigner sur leurs programmes, d'examiner leurs projets, de rencontrer les membres de leurs comités et de leur fournir des conseils pour qu'elles s'améliorent. Étant donné mes expériences, j'aimerais vous donner trois simples étapes proactives: demander, écouter, agir. Honnêtement, c'est aussi simple que cela.

Premièrement, il faut demander. Chaque collectivité en est à un point différent en matière de gestion des urgences. Les différences concernent les ressources, la situation géographique, les menaces et les risques, etc. En ce qui concerne les ressources, je parle des ressources humaines et de l'équipement. L'infrastructure, c'est une autre chose. Même si les collectivités ne sont pas toutes de la même taille, leurs besoins en ressources sont les mêmes. Nous avons tous besoin de protection contre les incendies. Nous avons tous besoin de premiers intervenants, qu'il y ait 10 ou 2 000 maisons.

Il n'existe pas de solution à l'emporte-pièce. Nous devons le comprendre. Nous ne pouvons pas nous contenter de concevoir un gabarit et de le distribuer aux collectivités en disant: voici, utilisez ce gabarit pour élaborer votre plan d'urgence. Cela ne fonctionnera pas.

Il faut demander aux collectivités quels sont leurs besoins particuliers. Où en sont-elles rendues? Que connaissent-elles dans le domaine de la gestion des urgences? Certains membres des collectivités ont peur dès qu'ils apprennent que je vais venir dans leur collectivité pour les aider à propos de leur plan d'urgence. Ils sont troublés parce que s'ils se disent: « Oh! Mon Dieu! Où est le plan? Savez-vous où on a mis le plan d'urgence? Il faut le trouver. » Ils le retrouvent sur une tablette et le dépoussièrent et disent: « Bon, le voici, voici ce plan de préparation aux interventions d'urgence de 200 pages, mais les ressources ne sont plus là, les gens ne sont plus là, les numéros de téléphone ne sont plus les mêmes », et ils n'en savent pas beaucoup sur la planification des urgences. Ils pensent que la réponse se trouve dans ce document de 200 pages, mais la réponse devrait être immédiate. Que dois-je faire? Qui dois-je appeler?

On peut faire une simple évaluation auprès de chacune de ces collectivités. Il faut dresser un inventaire. Quelles sont les ressources humaines? De quel type d'équipement disposez-vous actuellement, et jusqu'à quel point savez-vous l'utiliser? C'est bien beau d'avoir un camion de pompier un camion-pompe ou un camion à grande échelle, mais si personne ne sait comment les faire fonctionner et que personne n'a la formation nécessaire, ils sont inutiles.

Deuxièmement, il faut écouter. Il m'est trop souvent arrivé d'avoir à écouter l'exposé d'une personne qui nous disait: « Voici la solution, voici comment nous pouvons vous aider, voici comment vous devez régler vos problèmes. » Ça peut être très frustrant. Nous vivons et nous travaillons dans nos collectivités. Nous savons à quels défis nous faisons face et nous avons aussi quelques solutions. La meilleure façon de faire, c'est de travailler de concert avec nous, en nous écoutant et en nous offrant une orientation. Comment telle et telle collectivité a-t-elle fait pour réussir? Quelles sont les histoires de réussite et comment pouvons-nous les répéter dans nos collectivités?

Il faudrait que des intervenants du gouvernement, des organismes bénévoles et des services d'urgence participent aux séances d'information sur la façon de collaborer avec les collectivités autochtones. Comment pourriez-vous faire pour travailler avec nous? Nous nous ferons un plaisir de vous le dire. Vous n'avez qu'à frapper à notre porte et à nous demander comment faire pour travailler avec nous; c'est ce que fait votre comité. Vous devez apprendre à connaître les collectivités. Même si AANC ou MAINC sont responsables de nos collectivités, nous sommes un peuple et nous sommes vos voisins.

Il faudrait qu'une formation standard soit offerte partout au Canada plutôt qu'une formation élaborée spécifiquement pour nos collectivités.

●(1545)

La chose que j'ai remarquée lorsque j'ai commencé dans le domaine de la gestion des urgences, c'est... J'ai suivi un cours auprès d'AANC ou du MAINC, je ne sais plus comment le ministère s'appelait, à l'époque, mais j'ai donc suivi un cours. Puis, je suis allé au Collège de la Protection civile du Canada, à Arnprior, qui était encore ouvert à l'époque. C'était un excellent lieu d'enseignement. Ce que j'y ai appris c'était complètement différent. C'était quasiment comme si j'avais suivi le cours collégial là-bas, pour ensuite suivre un cours de deuxième année auprès d'AANC. Ça ne fonctionnait pas. Il faut offrir une formation normalisée à l'échelle du Canada pour tous les Canadiens.

Ensuite, il faut analyser de façon exhaustive les lacunes et les chevauchements en ce qui a trait à l'intervention et à la gestion des urgences dans les collectivités autochtones. Où sont les lacunes? Selon moi, ce n'est pas seulement une question d'équipement; c'est aussi une question de formation sur l'utilisation de ces ressources. À mon avis, il y a, à cet égard, un écart énorme.

En troisième lieu, il faut agir. On dirait que c'est toujours l'étape qui manque dans les plans opérationnels. Il faut passer à l'action. Une fois qu'on a posé les questions, qu'on a appris ce qu'il faut au sujet des collectivités, il faut passer à l'action et donner suite aux suggestions formulées. J'ai moi-même quelques suggestions pour vous.

Nous avons besoin de centres des opérations d'urgence. Les COU sont les carrefours opérationnels des interventions d'urgence. Si des COU communautaires ne sont pas accessibles, il faut mettre sur pied un centre régional ou un centre destiné précisément aux collectivités autochtones et dont les employés viennent des collectivités environnantes. Si on ne peut pas se permettre d'avoir des COU dans chaque collectivité, il faut créer un centre régional, et des gens des collectivités peuvent coordonner les deux.

Il faut soutenir les organisations qui ont de l'expérience en intervention pour qu'elles travaillent en collaboration avec nos collectivités et créer des partenariats avec des organisations comme la Croix-Rouge, l'Ambulance Saint-Jean et le Justice Institute de la Colombie-Britannique, par exemple, et il faut inclure des représentants locaux. Lorsque je parle de représentants locaux, je parle de représentants autochtones, des Autochtones formés pour être des membres de la Croix-Rouge. Nous sommes aussi des membres de la Croix-Rouge.

Il faut créer une association de coordonnateurs des Premières Nations, ce qui permettrait aux gestionnaires des urgences autochtones de travailler ensemble, de mettre en commun leur expérience, de se prodiguer des conseils les uns et les autres et de tout simplement s'entraider.

À Kahnawake, il y a eu beaucoup de situations d'urgence, malheureusement, mais nous avons eu beaucoup de succès, et tout a fonctionné. Nous pouvons communiquer ce que nous avons appris aux autres.

Ensuite, dans chaque centre des opérations d'urgence provincial, assurez-vous qu'il y a un représentant précis pour les collectivités autochtones et qu'il est d'origine autochtone. Nous comprenons nos frères et nos sœurs. Nous connaissons les besoins des autres collectivités. Même si je viens d'une nation ou d'une communauté différente, lorsque je me rends dans une communauté de mes frères et de mes sœurs, je les comprends.

Il faut désigner un Autochtone responsable d'assurer la liaison avec le gouvernement, ce qui aiderait à renforcer les relations, la confiance et la mise en commun des connaissances. La personne qui occupe ce poste informerait les coordonnateurs de la gestion des urgences des ressources externes et des mesures qu'il faut prendre en cas d'urgence.

Et là, si vous travaillez en collaboration avec quelqu'un qui vient des collectivités autochtones et qui les représente, vous pouvez poser les questions qui s'imposent. J'ai entendu tellement d'histoires d'évacuations qui prennent trop de temps, de la Croix-Rouge, qui prend des semaines avant d'arriver... Peu importe les exemples... « Eh bien, avez-vous appelé? » ou « Qu'attendiez-vous? Aviez-vous besoin de la permission de quelqu'un, est-ce que c'est ça le problème? Pourquoi est-ce que vous attendiez? »

Le financement de la gestion des urgences est une bonne chose. Le fait de nommer un coordonnateur à temps plein de la gestion des urgences aussi, mais il ne faut pas tout simplement laisser tout ça en plan par la suite. Il est essentiel de fournir des directives et une orientation sur les mesures à prendre, la façon de procéder à la planification et ce à quoi ressemblent les plans ailleurs.

Durant une situation d'urgence, il faut mettre l'accent sur la vie, les biens et l'environnement, pas faire un suivi des transactions financières, comme le demande le MAINC. Il faut obtenir des connaissances sur les protocoles d'entente avec les collectivités environnantes, et comprendre qu'on peut le faire maintenant... Aucune permission ne devrait être nécessaire pour faire appel aux services de l'extérieur.

Enfin, avant qu'une catastrophe frappe, il faut fournir un financement approprié pour s'assurer que les résidences sont construites conformément au code, préférablement par des entrepreneurs locaux qui viennent des collectivités. Les infrastructures, les bornes d'incendie... Les compagnies d'assurance savent si les bâtiments ne respectent pas le code, et s'il n'y a pas de bornes d'incendie, et les primes augmentent. Et il faut alors payer beaucoup plus cher pour quelque chose qui vaut beaucoup moins.

Toute collectivité qui se penche sur la question des urgences peut, dans un premier temps, se sentir dépassée. Si on regarde la situation dans son ensemble, la préparation peut se faire une étape à la fois, pour peu qu'on travaille ensemble.

Merci beaucoup.

• (1550)

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant passer à la période des questions et des réponses.

Nous allons commencer avec la députée Salma Zahid.

Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente, et merci à tous les témoins d'être là et de nous fournir des renseignements importants dans le cadre de notre étude.

Ma première question est destinée au chef Phillips. L'année dernière, nous avons entendu des témoignages de l'Association des pompiers autochtones du Canada et de certains autres témoins au sujet du manque de campagnes d'éducation et de sensibilisation sur la façon dont les dirigeants et membres des collectivités peuvent se préparer pour des situations d'urgence liées aux incendies. Selon vous, de quelle façon peut-on combler ces lacunes?

Chef Randall Phillips: Je veux tout simplement vous dire que tout cela revient à cette idée de nous fournir des ressources pédagogiques. Ces ressources existent, si vous voyez ce que je veux

dire. Nous pouvons tisser des liens avec l'Association canadienne des pompiers ou presque n'importe qui dans les provinces et créer des liens relativement à ces genres de choses et faire en sorte que nos collectivités en bénéficient. C'est ce que nous avons essayé de faire, à Oneida. Nous avons déjà réalisé un programme d'éducation du public. Depuis la catastrophe, nous sommes aussi passés d'une maison à l'autre et avons installé de tout nouveaux détecteurs de monoxyde de carbone.

Nous essayons de sensibiliser les membres des collectivités régulièrement, mais je suppose que, au bout du compte, c'est une question, encore une fois, de personnel et de matériel. Nous continuons à le faire, mais c'est là où nous aurions besoin d'aide. Je crois que ma collègue a parlé du rôle de coordonnateur, un coordonnateur qui serait responsable de la gestion des crises ou des urgences et qui pourrait facilement faire ces genres de choses lorsqu'il est question d'incendies ou d'autres enjeux liés à la sécurité à la maison.

• (1555)

Mme Salma Zahid: Vous avez mentionné le matériel et le personnel. Pour ce qui est du matériel, selon vous, qu'est-ce qui vous empêche d'obtenir le matériel approprié que vous pourriez ensuite fournir aux membres de la collectivité?

Chef Randall Phillips: Je ne pense pas qu'il y ait de lacune précise dont on soit conscient. C'est simplement la relation que nous avons entretenue avec les collectivités au fil des ans, et elle n'existe tout simplement pas. Et maintenant, grâce à cette idée de réconciliation, les gens en apprennent plus, mais, ce qu'on voit de plus en plus, ce sont des membres des collectivités qui, d'eux-mêmes, commencent à tisser des liens au sein du milieu de la lutte aux incendies, et ils ont commencé à appliquer ces choses à la maison.

Ce sont nos pompiers qui comprennent ce besoin. Ils créent des liens. Il n'y a pas de cadre officiel en place. Ils vont tout simplement de l'avant et disent: « Voilà ce dont nous avons besoin » ou ils disent avoir rencontré un autre organisme et avoir rencontré un collègue qui l'a fait.

C'est ce dont ma collègue parlait. Il faudrait une approche plus officielle afin de connaître les ressources en place, de pouvoir les partager et de pouvoir en faire profiter nos collectivités. Je veux être sceptique... Je crois que Kellyann l'a dit clairement. Nous restons un peuple. Nous n'avons pas besoin d'une confédération comme celle des Haudenosaunee... On parle d'incendies, ici. Nous savons tous ce qu'est un incendie, alors nous avons beaucoup de points en commun à cet égard.

L'idée que tout ça doit être traduit d'une façon culturelle précise n'est pas toujours à propos. De prime abord, donnez-nous l'information afin que nous sachions quoi faire en cas d'incendie. Faisons-nous les bonnes choses? Faites-vous la bonne chose dans votre maison? Faites-vous la bonne chose sur la terre? C'est un début. Laissons l'aspect culturel aux différentes familles, qui s'assureront que ces mesures sont prises à la maison.

Mme Salma Zahid: La nation Nishnawbe-Aski nous a dit que ses écoles ne font pas d'exercices d'incendie et que même un certain nombre de logements dans la collectivité n'ont pas de détecteur de fumée.

Madame Meloche, à la lumière de ce que vous avez vu puisque vous avez travaillé dans de nombreuses collectivités, s'agit-il de problèmes communs? Que recommanderiez-vous comme moyen pour y remédier et quelles mesures vos collectivités prennent-elles pour s'assurer de mobiliser et de sensibiliser les jeunes en ce qui a trait à la sécurité et à la préparation aux situations d'urgence?

Mme Kellyann Meloche: Évidemment, ce sont des choses que j'ai vues dans d'autres collectivités. J'ai même vu des écoles où il manquait de détecteurs de fumée et d'extincteurs d'incendie et où il n'y avait pas d'exercice d'incendie. Et la loi exige, si je ne m'abuse, qu'on réalise au moins deux exercices dans les écoles avec les enfants.

Je ne comprends pas. Au bout du compte, les gens croient que ça n'arrivera pas chez eux, que ça ne peut pas leur arriver, et ce n'est pas seulement dans les collectivités autochtones.

Quand je vais là-bas et que je leur pose même des questions au sujet d'une tempête de neige hivernale ou d'une panne d'électricité majeure, que je leur demande ce qui arriverait si leur système de télécommunication tombait en panne... Et qu'en est-il de tous ces risques? Faites-vous des exercices à ce sujet? Ils me disent qu'ils n'y avaient pas pensé.

Parfois je dis que, en tant que gestionnaire des situations d'urgence, je suis là pour leur donner des solutions à des problèmes dont ils ignoraient même l'existence. Et c'est la réalité. Il faut cerner ces choses, frapper aux portes et parler aux gens des ressources auxquelles ils peuvent avoir accès et leur expliquer pourquoi. Nous leur expliquons pourquoi il faut effectuer des exercices d'incendies et pourquoi il faut mettre à l'essai leur plan. Nous leur disons aussi pourquoi il faut monter dans le camion et faire le trajet afin de savoir combien de temps il faut pour se rendre à l'école. Ils doivent savoir combien de temps il faut au camion pour se rendre à l'étang, faire le plein d'eau et aller à l'aéroport pour intervenir si jamais il y a un incendie dans un avion. « Voyons combien de temps il faut. Vous êtes censé le faire en 8 minutes, et il vous en faut 27. C'est trop long. »

Le simple fait de dire les choses, de les confronter à la réalité, est important.

Mme Salma Zahid: En ce qui concerne les aînés dans ces réserves, avez-vous des données complètes sur le nombre d'aînés qu'il y a et la nature de leurs besoins en cas d'évacuation? Savez-vous de quelle façon on répondra à leurs besoins?

M. Arnold Lazare (directeur de la sécurité publique, Conseil des Mohawks de Kahnawake): Je m'appelle Arnold Lazare. Je suis le directeur de la sécurité publique du Conseil des Mohawks. Je suis aussi le président de l'Association des pompiers autochtones du Canada.

Malheureusement, nous n'avons pas de statistiques. En 2007, DRHC a cessé de recueillir des statistiques. Dans le cadre du programme des commissaires aux incendies autochtones, nous tentons de rétablir les activités de collecte de statistiques sur les collectivités dotées de services d'incendie, d'établir si ces services d'incendie sont opérationnels ou non. Si une collectivité n'a pas de service d'incendie, nous évaluons de quelle façon nous pouvons mettre en oeuvre un programme de prévention des incendies.

• (1600)

Mme Salma Zahid: Merci.

La présidente: Voilà qui termine cette intervention; nous allons passer à la députée Cathy McLeod.

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Merci à nos deux témoins. Je pense que vous nous avez fourni d'excellents renseignements et que vous avez aussi formulé des suggestions pratiques, je vous en suis donc très reconnaissante. Vous avez dit que votre expérience sur le terrain vous a aidés à devenir de meilleurs gestionnaires. J'ai trouvé ça très pertinent à la lumière de tout ce dont vous nous avez fait part.

Cette étude est très importante, mais sa réalisation tient entre autres aux décès tragiques et aux incendies survenus en Colombie-Britannique. Je vais commencer par parler du financement des services de lutte aux incendies. Je ne savais pas que le financement que vous recevez d'AANC était fondé sur la population jusqu'à un maximum de 1 200 personnes. Quel est le montant maximal que vous pouvez obtenir par année pour financer un service de lutte aux incendies?

Chef Randall Phillips: Pour ce qui est du montant que nous obtenons réellement d'AANC, je ne l'ai pas avec moi pour l'instant. Et en ce qui concerne notre population, c'est tout simplement une vieille formule. Il y a les Oneidas, Akwesasne, la bande Six Nations... On compte cinq communautés, ici. Nous avons essayé d'amener le gouvernement fédéral à changer ça. J'ai été élu chef il y a 12 ans. C'est à ce moment-là que nous avons amorcé l'initiative, et rien n'a bougé depuis.

Nous devons tout simplement faire de notre mieux, j'imagine. Je ne peux pas vraiment répondre à votre question, parce qu'il y a une quantité limitée d'argent. Nous avons 200 employés administratifs. Nous n'avons tout simplement pas l'argent nécessaire.

Mme Cathy McLeod: On dirait que M. Lazare avait une réponse.

M. Arnold Lazare: C'est un peu plus de 56 \$ par résidence, et c'est plafonné. Le financement fourni est réservé à la protection contre les incendies résidentiels. Pour exploiter un service d'incendie moderne, il faut tenir compte des matières dangereuses, de la désincarcération de véhicule et de toute la formation nécessaire qui s'y rattache. Il y a environ huit ans, le Conseil des Mohawks a réalisé une évaluation du budget de Kahnawake, et, pour un service de cette taille, il faudrait bien plus d'un million de dollars. Si je ne m'abuse, la formule de financement remonte à il y a environ 35 ans.

Mme Cathy McLeod: Certaines collectivités ont créé des liens avec la ville qui se trouve tout près, alors j'ai en tête certains exemples où des contrats ont été conclus avec... Dans notre cas, nous avons conclu un contrat avec Kamloops qui assure la prestation de tous les services.

Le financement accordé par le ministère varie-t-il lorsqu'on obtient les services dans le cadre d'un contrat?

M. Arnold Lazare: J'ai l'impression que, dans certains cas, une collectivité paiera plus cher pour un service de l'extérieur qu'elle ne paierait si elle avait son propre service d'incendie.

Mme Cathy McLeod: Nous devrions peut-être chercher à obtenir des renseignements détaillés sur les formules de financement et la passation de marchés. Je crois que c'est intéressant.

On a un peu parlé des partenariats, et, Kellyann, j'ai bien aimé vos commentaires sur la présence d'une personne dans les COU. J'ai certainement examiné les services de soutien d'urgence en Colombie-Britannique et, bien sûr, ils accueillaient des gens de tous les coins de la région intérieure de la province. Il aurait été très simple d'intégrer quelques membres de la collectivité. Certains d'entre eux s'ennuyaient beaucoup, à la suite de l'évacuation, et ils auraient vraiment aimé suivre une formation pour faire partie des SSU. Selon moi, on devrait former les gens automatiquement, parce que ce n'est pas un long programme de formation. Et, ensuite, il y a quelqu'un qui est là pour appuyer les services de soutien d'urgence.

Chef Phillips et Kellyann, y a-t-il des moyens pour nous de faciliter et de soutenir ces relations locales? Vous savez, le feu ne respecte pas les frontières, et le fait que les collectivités travaillent ensemble... Certaines collectivités isolées sont autonomes, mais, parfois, il pourrait y avoir une meilleure coordination, une meilleure coopération et une aide quelconque du gouvernement fédéral.

• (1605)

Mme Kellyann Meloche: La Croix-Rouge offre une formation en services sociaux d'urgence. En fait, Arnold et moi sommes aussi des représentants de la Croix-Rouge. Nous fournissons de la formation sur les services sociaux d'urgence dans les collectivités de nos frères et de nos soeurs.

Il est aussi tellement utile de transmettre ces connaissances à d'autres collectivités autochtones. On ne peut pas le savoir si on ne pose pas la question, mais, encore une fois, on ne sait pas quelles questions poser. Parfois, on ne sait pas vers qui se tourner. Il serait déjà utile de communiquer, dans ces endroits, l'information de la Croix-Rouge, en disant, par exemple: « Pourquoi ne trouvez-vous pas un membre de votre collectivité qui pourrait agir en tant que représentant de la Croix-Rouge? Ainsi, si une situation se présente, nous saurons qui est le représentant de la Croix-Rouge et nous pourrions l'appeler ».

C'est probablement la chose la plus facile à faire, soit d'avoir quelqu'un de l'endroit ou un membre des services sociaux d'urgence qui agit comme représentant de la Croix-Rouge. Ce pourrait être quelque chose d'autre qui est prévu dans la collectivité ou la région, puis, une fois la formation suivie, les gens savent.

Il faudrait aussi leur rappeler qu'il est préférable d'élaborer des protocoles d'entente maintenant, pas durant une situation d'urgence. Durant une urgence, ce n'est pas le temps d'appeler la Croix-Rouge. Ce n'est pas non plus le temps d'apprendre des choses sur les étapes à suivre, tout comme ce n'est pas non plus le temps de dire: « Qu'est-ce que je dois faire? » C'est maintenant qu'il faut signer des protocoles d'entente entre la collectivité, le chef et la Croix-Rouge. Il serait déjà utile de communiquer cette information toute simple.

Mme Cathy McLeod: Dans les collectivités dont vous êtes responsables, y a-t-il aussi une relation tripartite avec la province? De quelle façon tout ça est-il établi?

Mme Kellyann Meloche: Je travaille seulement pour Kahnawake. Je travaille à temps plein avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake, et nous partageons nos connaissances avec les collectivités de nos frères et de nos soeurs lorsqu'elles nous en font la demande. Cependant, c'est bien sûr quelque chose qu'on encourage. Chaque fois que je me rends dans une collectivité de mes frères ou de mes soeurs pour leur parler, je leur dis toujours de frapper aux portes: « Allez parler à vos voisins, à telle ou telle entreprise de produits chimiques et à cette compagnie de chemin de fer; découvrez ce qui se passe et obtenez une formation mutuelle de leur part. »

La présidente: Le temps qui vous était alloué est à peu près écoulé.

Nous allons passer à la députée Georgina Jolibois.

Mme Georgina Jolibois (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, NPD): Merci beaucoup. Je suis une Denée du Nord de la Saskatchewan, et nous composons avec les mêmes choses que ce dont vous avez parlé. Je viens du milieu municipal, par l'intermédiaire d'une Première Nation. J'ai évacué des gens, j'ai suivi le même processus et j'ai les mêmes préoccupations.

Pour les besoins d'aujourd'hui, j'aimerais aller dans une autre direction, si vous me le permettez. Là d'où je viens, les changements climatiques ont une incidence non seulement sur les feux de forêt, mais aussi sur les incendies de maison dont nous parlons dans nos collectivités. Dans votre région, avez-vous constaté ou vu une incidence? Je vous pose la question à tous les deux.

Chef Randall Phillips: Dans notre collectivité, nous avons certainement remarqué un changement en ce qui a trait aux écarts de température, et certains de nos aînés l'ont aussi remarqué. Le climat a changé, et il fait plus chaud. Les étés sont plus longs et plus secs, ce qui crée les conditions favorables à ce genre de situations.

Nous allons tous participer à un symposium sur les changements climatiques au cours des prochaines semaines, alors j'espère que nous aurons une meilleure idée de la nature de ces répercussions et de ce que nous essaierons de faire pour y remédier.

Mme Kellyann Meloche: Oui, j'ai remarqué une incidence en ce qui concerne les changements climatiques et la météo. Pour la toute première fois, l'automne dernier, j'ai dû émettre un avertissement de tornade dans notre région. Nous sommes tout juste au sud de Montréal, de l'autre côté du fleuve Saint-Laurent. Pour la toute première fois, j'ai lancé un avertissement de tornade, parce qu'une tornade avait été vue tout près. C'est quelque chose qui ne s'était jamais produit auparavant.

Les tempêtes hivernales semblent plus violentes. Durant l'été, nous émettons plus d'avertissements de chaleur accablante qu'avant. Je vois certainement une incidence, et, en tant que responsable de la planification d'urgence, je dois examiner toutes les possibilités. Il y a trois lignes de faille qui traversent notre collectivité. Je réfléchis vraiment aux répercussions de ce changement et à la façon dont tout ça pourrait entrer en jeu.

• (1610)

Mme Georgina Jolibois: Pour ce qui est des partenariats et de l'aide du gouvernement relativement aux niveaux de préparation aux urgences, dans vos deux régions — surtout en ce qui concerne de telles catastrophes — quel genre de mesures de soutien les gouvernements fédéral et provincial et les administrations municipales fournissent-ils au chapitre des tornades et des autres catastrophes qui se produisent dans nos collectivités?

Chef Randall Phillips: Je pensais justement à cela en venant ici. Je vais utiliser un exemple d'une situation qui s'est produite il y a quelques années, le SRAS. Le SRAS est devenu une urgence partout, et nos collectivités voulaient participer à l'intervention. On a demandé à la région d'élaborer un plan, on a demandé à la province de le faire et on l'a aussi demandé aux représentants du gouvernement fédéral, mais nous avons été exclus du processus. Nous avons été laissés-pour-compte jusqu'à la toute fin.

Ce dont vous parlez ici, c'est simplement de relations que nous n'avons jamais eues avant. On nous demande: « Pourquoi vous n'avez pas travaillé en collaboration avec ce groupe? » Eh bien, nous n'avons jamais travaillé avec ce groupe. Nous commençons à le faire maintenant, parce que certains de nos membres tendent la main. Ce ne sont pas les organisations qui s'adressent aux collectivités des Premières Nations.

Cependant, c'est un exemple parfait d'une situation où on nous a dit que nous devons préparer un plan communautaire et faire toutes ces choses, mais, lorsque nous l'avons fait, il n'y avait absolument aucun lien avec le plan de la municipalité locale ou de la province.

Mme Kellyann Meloche: D'après mon expérience, avant le Programme conjoint de protection civile, lorsque nous avons examiné la possibilité d'obtenir des fonds des gouvernements provincial et fédéral, la province nous disait que c'était une responsabilité fédérale. Par conséquent, les personnes de Kahnawake relevaient du gouvernement fédéral, et il fallait communiquer avec le ministère fédéral.

Puis, nous avons communiqué avec les ministères fédéraux. J'ai essayé d'établir de très bonnes relations avec la Garde côtière, parce que nous venons de mettre sur pied une nouvelle équipe de recherche et de sauvetage. Lorsque nous misons sur la Garde côtière et que nous obtenons de la formation, alors on nous dit: « vous venez d'une collectivité autochtone, d'accord, le gouvernement fédéral... vous devriez avoir accès à du financement pour ça »

Ensuite, nous appelons AANC ou le gouvernement fédéral, et j'ai l'impression qu'on ne nous rend pas la vie facile... C'est un vrai labyrinthe, et il faut se débrouiller pour trouver l'issue. Ce peut parfois être difficile. Au bout du compte, on en revient à la même question: « Peut-on travailler ensemble? Je veux tout simplement travailler en collaboration avec vous. Qui est la personne-ressource à l'échelon provincial? Qui est la personne-ressource à l'échelon fédéral? »

À l'échelon local ou régional, il faut vraiment des rencontres en personne. Il faut absolument aller là-bas et rencontrer les personnes pour leur demander si nous pouvons travailler avec elles: « Vous savez, je suis votre voisin, là-bas, et je reste ici dans la province. De quelle façon pouvons-nous travailler ensemble? Pouvez-vous m'aider? De quelle façon pouvez-vous nous aider? »

Mais il faut commencer le processus au sein des différentes collectivités. De quelle façon peut-on mieux se préparer et s'aider soi-même et aider sa collectivité? C'est là où tout commence.

Mme Georgina Jolibois: Pour ce qui est des logements, lorsqu'il y a un incendie dans une maison — et prions pour que cela ne se produise pas dans nos collectivités —, à quelle vitesse la maison incendiée peut-elle être remplacée après un incendie, lorsqu'une famille n'a plus de maison où vivre?

Chef Randall Phillips: Pour ce qui est des feux que j'ai mentionnés durant ma déclaration préliminaire, les résidences n'ont jamais été reconstruites.

M. Arnold Lazare: Nous sommes une collectivité « nantie », et, habituellement, dans les deux mois, nous bénéficions de beaucoup de soutien public. N'oubliez pas que la plupart de nos maisons nous appartiennent en vertu de certificats de possession; c'est donc une tâche qui revient aux propriétaires individuels. De plus en plus, les gens souscrivent leur assurance résidentielle personnelle.

Selon moi, c'est un peu comme si on comparait des pommes et des oranges lorsqu'on se trouve dans une collectivité où les logements appartiennent à la communauté.

Mme Georgina Jolibois: Merci.

La présidente: Nous passons au député Amos pour sept minutes.

M. William Amos (Pontiac, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à nos témoins. Je suis heureux de vous revoir tous les deux.

Je veux vous remercier d'avoir porté à notre attention des situations que beaucoup d'entre nous n'ont pas vécues. Je pense que c'est l'une des choses les plus précieuses que nous ayons entendues tout au long de notre étude. En tant que non-Autochtones, nous ne sommes pas des membres des Premières Nations, nous ne comprenons pas nécessairement cette réalité. Cette idée que vous n'avez pas de détecteur de fumée chez vous serait choquante, selon moi, pour les Canadiens. Nous avons beaucoup de travail à faire, et je comprends les suggestions que vous formulez sur la façon dont nous pouvons aller de l'avant.

Ma question concerne une décision qui n'est pas facile à prendre.

Si vous étiez ministre des Finances, quel ordre de priorité donneriez-vous aux dépenses, vu les fonds limités, de façon à améliorer le plus possible la sécurité-incendie partout au pays? Malheureusement, nous ne vivons pas dans un monde où nous avons toutes les ressources nécessaires.

C'est la seule question que je pose, alors n'hésitez pas à prendre votre temps pour y répondre. Je ne vais pas vous en poser d'autre.

• (1615)

Mme Kellyann Meloche: J'aimerais commencer par parler des collectivités que j'ai visitées et auxquelles j'ai communiqué ce que nous avons appris. Très souvent, le rôle de gestionnaire des mesures d'urgence ou le rôle lié à la sécurité publique revient au chef des pompiers; c'est l'un des rôles que cette personne doit jouer. Elle est peut-être aussi chauffeur d'autobus scolaire, responsable des travaux publics, chef des pompiers et gestionnaire des secours d'urgence. Il peut être ardu de jouer tous ces rôles dans une petite collectivité. Il peut être difficile d'être à la fois chef des pompiers et coordonnateur, parce qu'il faut s'occuper des incendies et du service, tout en jetant un coup d'œil à ce qui se passe à l'extérieur pour assurer la coordination et avoir une vue d'ensemble de la collectivité.

Pour ce qui est du financement, je vais laisser Arnold répondre. S'il était ministre des Finances, de quelle façon dépenserait-il l'argent? Il donnerait probablement tout au service d'incendie.

M. Arnold Lazare: Encore une fois, certains fonds sont affectés au service d'incendie, mais, dans de nombreux cas, la collectivité doit répartir l'argent, et les fonds ne se rendent pas au service d'incendie.

À l'heure actuelle, nous mettrions l'accent sur l'éducation et la prévention des incendies. La réalité, c'est que vous pouvez avoir le meilleur service d'incendie au monde, mais s'il n'y a pas de détecteurs de fumée fonctionnels ni de plan d'évacuation de la maison, des gens vont mourir. Je crois que, peu importe le programme, il faut penser à tous les aspects, de bout en bout.

Le ministère des Services aux Autochtones avait un programme dont l'objectif était d'installer des détecteurs de fumée dans toutes les maisons appartenant à des Autochtones. C'était une très bonne idée permettant de sauver des vies.

Je ne sais pas ce qui est arrivé au programme, mais il y a eu un manque de planification, dans la mesure où les responsables n'ont pas déterminé de quelle façon ils allaient s'assurer d'installer les détecteurs de fumée, qui allait se charger de l'installation et de quelle façon on pourrait mesurer la réussite. Au bout du compte, 10 000 détecteurs de fumée ont été expédiés. Certains se sont retrouvés dans le garage des travaux publics, mais personne n'était là pour les installer. L'initiative s'est terminée là.

Si nous leur demandions combien de détecteurs ont été installés et s'ils fonctionnent, les responsables ne pourraient probablement pas nous le dire. Nous n'avons pas un système qu'on peut mesurer.

Encore une fois, c'était un très bon programme, et les pompiers autochtones le soutenaient, mais il faut bien réfléchir à ces genres de choses et peut-être prévoir des ressources supplémentaires pour embaucher quelqu'un dans la collectivité qui s'assurera de faire le suivi nécessaire. Puis, ce qui est encore plus important, six mois après, il faut aller voir si les détecteurs sont encore là et s'ils contiennent des piles.

Je sais qu'on veut fournir un détecteur de fumée muni d'une pile affichant une durée de vie de 10 ans à chaque famille ayant un nouveau-né en plus de leur fournir quelques renseignements d'intérêt public. Une telle initiative pourrait sauver des enfants ou, du moins, veiller à leur sécurité jusqu'à l'âge de 10 ans. Cette initiative semble susciter beaucoup d'intérêt.

Si nous avons accès à des ressources limitées, il faut très bien réfléchir à la façon dont on réalise les programmes et s'assurer qu'on les applique de A à Z. L'initiative des détecteurs de fumée était très bonne, mais il y avait des problèmes.

• (1620)

Chef Randall Phillips: J'oeuvre dans le domaine de la politique autochtone depuis maintenant 1982, et j'ai bien sûr toujours eu une longue liste de recommandations sur la façon dont le gouvernement fédéral pourrait dépenser plus d'argent pour régler les questions touchant les Premières Nations.

Pour ce qui est de l'efficacité gouvernementale, vous le savez vous-mêmes... Vous savez tout ce qui se passe au pays et vous savez aussi qu'il y a beaucoup d'argent de gaspillé. Vous n'avez qu'à regarder les rapports du vérificateur général pour connaître les choses qu'il faut corriger. C'est un exemple. Il s'agit simplement de la comptabilité générale du gouvernement. Mettez de l'ordre dans vos propres affaires, et vous pourrez trouver des ressources.

Ensuite, il y a la question des priorités dans un budget restreint. Vous devez faire de ces choses des priorités. Ce sera au gouvernement de prendre des décisions quant à savoir s'il veut aider les gens ou aider les entreprises. Encore une fois, ce sont des priorités toutes simples.

Nous sommes ici pour dire que nous sommes une priorité, monsieur. Le premier ministre a dit qu'il veut faire de nous une priorité dans tous les dossiers. Encore une fois, le fait de régler ces problèmes est une décision politique.

M. William Amos: Pour plus de clarté, avez-vous l'impression, car je n'ai peut-être pas été assez clair...

La présidente: Votre temps est écoulé.

M. William Amos: Nous n'avons plus de temps. Nous pourrions peut-être y revenir plus tard.

Là où je voulais en venir, c'est que s'il y a un certain budget de prévu pour la sécurité incendie dans les collectivités autochtones, des fonds qui s'ajoutent à ce qui est déjà là, à quoi les fonds

supplémentaires devraient-ils servir? De quelle façon faudrait-il définir les priorités?

Chef Randall Phillips: Oh, je vois.

M. William Amos: C'est là où je voulais en venir. J'y reviendrai plus tard, et, si vous avez quelque chose à dire à ce sujet, je serai heureux de vous entendre.

Chef Randall Phillips: D'accord, oui. Je pensais à la façon dont vous pourriez sauver de l'argent, alors je garderai votre question à l'esprit. Cependant, je crois que nous avons pas mal décrit tout ça tantôt lorsqu'il était question des services et de la dotation.

La présidente: D'accord.

Je ne voulais pas vous interrompre en plein milieu d'une phrase, mais je vous remercie de votre coopération, parce que nous allons terminer la séance de questions et de réponses avec le député Viersen.

M. Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci à nos invités d'être là aujourd'hui.

Voulez-vous terminer votre réflexion? Parce qu'il y a 7 millions de dollars...

Chef Randall Phillips: En procédant à des réductions liées à la bureaucratie, en économisant toutes les petites primes supplémentaires données aux employées parce qu'ils font leur travail... On pourrait trouver des millions de dollars à consacrer à n'importe quel petit programme d'éducation mentionné. Bien sûr, au bout du compte, le financement est toujours déficitaire, ainsi vont les choses. J'ai déjà cerné les principaux domaines où il faut assurer la sécurité incendie. Nous avons aussi des besoins liés aux services ambulatoires et aux premiers intervenants. Le domaine de la gestion des urgences ne se limite pas aux incendies. Si les priorités existent, vous pouvez trouver l'argent nécessaire.

Désolé, monsieur. Merci beaucoup.

M. Arnold Viersen: Pas de problème.

Kellyann, lorsque vous parliez, tantôt, vous avez mentionné quelque chose au sujet de la formation similaire. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? J'ai dit tout à l'heure que la lutte contre les incendies, c'est la lutte contre les incendies, peu importe qui on est. Cependant, l'endroit où on se trouve au pays importe, que ce soit en zone rurale, où il peut y avoir un feu de forêt, ou en zone urbaine, où il peut y avoir un incendie dans une maison ou un bâtiment commercial ou ce genre de choses. Peu importe si on est Autochtone ou non, qu'on se trouve sur une réserve ou non. C'est la même chose. Pouvez-vous étoffer vos commentaires?

Mme Kellyann Meloche: Bien sûr. Je ne parlais pas de la lutte contre les incendies. Je parlais plus de la gestion des urgences. Lorsqu'il est question de planification d'urgence, le travail ne se limite pas à la préparation. On est passé de la préparation aux situations d'urgence aux quatre phases de la gestion d'urgence: la préparation, l'intervention, l'atténuation... Il faut regarder tous ces éléments et fournir les renseignements nécessaires aux collectivités, et pas seulement leur donner un modèle de plan de préparation et les regarder aller. Je parlais précisément de la gestion des urgences.

M. Arnold Viersen: Randall, vous avez longuement parlé du fait que, très souvent, ce sont des initiatives personnelles ou des liens personnels qui mènent à l'élaboration de certains des plans dont on parle et à l'accès aux ressources permettant d'y arriver. C'est particulièrement le cas dans mon domaine de travail. Peu importe avec qui on interagit, il faut toujours qu'une personne prenne les commandes. De quelle façon peut-on pousser plus de gens à agir de la sorte, particulièrement dans le domaine de la gestion des urgences, si nous voulons renforcer cet aspect des choses? De quelle façon peut-on inspirer les gens? Je vais m'arrêter ici.

• (1625)

Chef Randall Phillips: Encore une fois, je suis heureux que Kellyann soit là, parce que je peux toujours vous renvoyer à ce qu'elle a dit plus tôt.

Il s'agit simplement de nous donner l'occasion de grandir dans tout ça. Nous y sommes favorables. Nous soutenons l'environnement. Nous soutenons ce qui est fait. Nous soutenons l'éducation des gens. Nous les soutenons durant tout le processus pour leur dire qu'ils font partie de cette communauté, que le service d'incendie en fait partie, tout comme le service d'ambulance. Tout le monde en fait partie. Une fois qu'on ressent cette appartenance, alors on veut faire le meilleur travail possible à chaque fois. Je n'ai encore rencontré personne qui n'a pas voulu réussir dans cet environnement. C'est ce que j'essaie de dire, ici. C'est l'environnement que nous devons créer dans nos collectivités. Nous pouvons y arriver, mais différentes règles et lois et différents règlements nous ralentissent et ne nous aident pas à être honnêtes et serviables. Tout vient de là. C'est la seule façon d'y arriver. Il faut soutenir les occasions individuelles. Il faut soutenir les personnes. C'est ce que nous tentons de faire, ici. La gestion d'urgence est une chose complexe à la maison. Et ce n'est pas non plus un sujet glorieux. On ne se retrouvera pas sur la page couverture du magazine *Time* en faisant ce travail. C'est du travail dur, mais, comme vous pouvez le constater, il est important.

C'est ainsi que je ferais les choses. On en revient toujours à la promotion. Si vous avez un produit que les gens aiment, alors n'arrêtez pas de le promouvoir, et faites-le de plus en plus. C'est la clé.

M. Arnold Viersen: Kellyann, avez-vous des commentaires à ajouter à cela? Vous semblez avoir voyagé un peu partout dans le monde dans le cadre de votre travail lié à la gestion des urgences. De quelle façon pouvez-vous inciter les gens de la région à promouvoir leur propre collectivité?

Mme Kellyann Meloche: Nous nous tournons vers des champions de la collectivité. Qui sera le champion de votre collectivité responsable de la gestion des urgences? Je pense aux intervenants d'urgence. C'est vers eux que j'essaie de me tourner pour obtenir de l'aide. Je me tourne vers les répondants et je leur demande s'ils peuvent promouvoir la gestion des urgences. Ils sont intervenus lorsqu'il y a des catastrophes et des urgences dans la collectivité, peuvent-ils se pencher sur la question administrative? C'est un poste qui ratisse large, ici, et on peut travailler une journée auprès des services sociaux, le jour suivant, avec les responsables des travaux publics, puis le lendemain, avec les responsables des transports et des autobus, puis avec la GRC pour réfléchir à la planification en cas de menace à la bombe. C'est un grand domaine ouvert. Il faut trouver le champion communautaire et commencer par les écoles.

M. Arnold Viersen: Merci.

La présidente: Très bien. Voilà qui conclut notre période de questions.

L'heure est venue pour moi de vous remercier d'être venus et de nous avoir parlé de la situation dans vos collectivités et de nous avoir présenté des recommandations pour notre rapport. Merci beaucoup.

Nous allons prendre une courte pause, puis nous reprendrons avec le deuxième groupe de témoins.

• (1625)

_____ (Pause) _____

• (1635)

La présidente: Nous allons maintenant passer au deuxième groupe de témoins.

Nous avons quelques difficultés techniques. Nos témoins de Kativik ne sont pas encore en ligne et ils essaient de se connecter, alors nous pourrions commencer par vous et, espérons-le, ils pourront nous rejoindre aussi.

Nous allons commencer. Vous avez 10 minutes pour présenter votre déclaration, puis, nous tenterons de voir où en sont nos témoins du Nord, et on verra.

Nous accueillons l'Association canadienne des chefs de pompiers. Je...

M. Sean Tracey (chef adjoint, Service des incendies d'Ottawa, Association canadienne des chefs de pompiers): Bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler aujourd'hui de ce sujet, qui est d'une importance cruciale.

Comme vous le savez, je m'appelle Sean Tracey. Je suis chef des pompiers adjoint pour le Service des incendies d'Ottawa, et on m'a demandé de participer au nom de mon estimé collègue, le chef Ken Block, président de l'Association canadienne des chefs de pompiers.

Je suis ingénieur de sécurité incendie de formation et j'ai précédemment été directeur du Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies, en tant que président du Centre canadien des mesures d'urgence et directeur régional pour le Canada de la National Fire Protection Association.

Je suis accompagné aujourd'hui de la directrice générale de l'ACCP, Tina Saryeddine.

J'aimerais commencer par vous fournir un peu de renseignements sur l'ACCP. Fondée en 1909, l'Association canadienne des chefs de pompiers est un organisme indépendant, sans but lucratif, qui représente environ 3 500 services d'incendie du Canada. La mission principale de l'ACCP est de promouvoir le plus haut niveau de sécurité publique dans un monde en constante évolution et de plus en plus complexe, pour assurer la protection du public grâce au leadership, à la promotion et à la collaboration active avec les principaux intervenants. Cette collaboration passe principalement par le Conseil consultatif national, au sein duquel nous avons l'honneur de compter des représentants de toutes les associations provinciales des chefs de pompiers ainsi que d'autres associations nationales affiliées.

Parmi ces groupes, mentionnons l'Association des pompiers autochtones du Canada, l'APAC, avec qui nous avons le privilège de travailler en étroite collaboration. En tant que chefs de pompiers, tant dans des services ou des régions autochtones que non autochtones, nous avons tous le même objectif: la sécurité des gens et des collectivités. Malheureusement pour nos collectivités autochtones, la situation est beaucoup plus grave que partout ailleurs au Canada.

Selon une étude réalisée en 2007 par la SCHL intitulée « Prévention des incendies dans les collectivités autochtones », les collectivités autochtones affichent un taux de décès liés à des incendies 10,4 fois supérieur et un niveau de dommages découlant d'incendies 2,1 fois supérieur à la moyenne canadienne. De plus, ces collectivités sont souvent plus exposées aux risques d'incendie en milieu périurbain, entre les territoires urbains et sauvages, comme on l'a vu récemment à Fort McMurray et à Slave Lake.

L'ACCP reconnaît les pertes importantes, toutes proportions gardées, et les défis auxquels les collectivités autochtones sont confrontées. Par conséquent, nous travaillons en collaboration avec l'APAC pour promouvoir une meilleure façon de corriger cette aberration. Nous croyons qu'une approche à trois volets est la voie à suivre.

Premièrement, l'ACCP appuie fortement l'établissement de programmes qui considèrent la prévention incendie et l'éducation du public comme la première ligne de défense pour protéger les vies.

Deuxièmement, l'ACCP croit que les services dans ces collectivités doivent être fondés sur des évaluations des risques communautaires, de façon à obtenir des services comparables à ceux offerts dans les collectivités non autochtones équivalentes.

Troisièmement, l'ACCP travaille en collaboration avec l'APAC et le ministère des Services aux Autochtones du Canada, le MSAC, et soutient leurs efforts relativement à la création d'un service de commissaire aux incendies autochtone.

Veillez nous permettre de donner plus de détails sur chacun de ces points.

Les programmes de prévention des incendies et d'éducation du public sont la pierre angulaire de tout programme de réduction des pertes. Chaque collectivité ou chaque bande devrait avoir, au minimum, un programme de prévention des incendies et d'éducation du public qui est axé sur des avertisseurs de fumée fonctionnels. C'est la norme dans toutes les provinces, et nous avons eu, de cette façon, de très bons résultats.

Le fait de compter sur des programmes d'éducation du public adaptés à la culture sera essentiel, et ce genre d'initiative s'est révélé efficace dans le passé. Par exemple, des programmes nationaux élaborés par des organisations comme la National Fire Protection Association, l'organisation sans but lucratif à l'origine de votre Semaine de la prévention des incendies, qui a adapté des programmes, y compris Wisdom of the Fire, Risk Watch et Remembering When. À l'avenir, des programmes pourraient inclure la promotion de messages adaptés culturellement durant la Semaine de la prévention des incendies. De telles initiatives peuvent aussi inclure des programmes sur les pratiques exemplaires, comme fournir à toutes les familles accueillant un nouveau-né un détecteur de fumée fonctionnel muni d'une pile d'une durée de vie de 10 ans et des directives sur ce qu'il faut faire en cas d'incendie. Malheureusement, il faut obtenir du soutien pour adapter et mettre en oeuvre de tels programmes dans les collectivités.

Vu les ressources limitées, il faut élaborer des évaluations des risques communautaires pour chaque collectivité autochtone, de façon à définir l'ordre de priorités des dépenses. On pourrait ainsi évaluer le nombre de logements, d'entreprises et d'industries et l'état des bâtiments et les risques connexes. On inclurait des facteurs démographiques et géographiques, la menace liée aux feux de forêt, l'accès à une aide mutuelle, l'isolement et ainsi de suite.

•(1640)

On pourrait ensuite examiner les services comparables fournis dans des collectivités non autochtones voisines qui ont des profils de risque similaires, des collectivités avoisinantes où les citoyens ont financé leur service d'incendie par l'entremise de leur assiette fiscale. Ces évaluations du risque permettraient de déterminer les niveaux de service qui constitueraient le fondement des dépenses de programme annuelles. On pourrait ainsi renforcer les capacités grâce à des programmes de formation des pompiers, financer les services actuels et miser sur la planification des dépenses d'immobilisations. Ce serait une façon de mettre en place, dans ces collectivités, des capacités durables à long terme en matière de protection contre les incendies. L'APAC, avec la participation de l'ACCP, a beaucoup travaillé à l'élaboration d'une nouvelle norme en matière de niveau de service pour le MSAC à la lumière de telles évaluations des risques. Une initiative de ce genre devrait être mise en oeuvre et financée de façon appropriée pour que l'on puisse s'assurer que les niveaux de protection sont similaires à ceux dont bénéficient les collectivités non autochtones.

Enfin, et c'est d'une importance cruciale, il y a la création d'un service de commissaire aux incendies autochtone soutenu par une loi. Le SCIA serait responsable de poursuivre l'élaboration de ces concepts et d'assurer la prestation de ces services. Le SCIA, qui compterait des bureaux régionaux, serait en mesure d'élaborer et de communiquer des programmes de prévention, de veiller à leur adaptation en collaboration avec les champions locaux et de produire des rapports statistiques sur les pertes imputables aux incendies. Le personnel et les employés du SCIA pourraient aussi aiguiller les collectivités qui élaborent des évaluations des risques et garantir une application uniforme des normes partout au pays. Ils pourraient recueillir les pratiques exemplaires et les communiquer dans les régions. Ils pourraient offrir des programmes de formation régionaux à l'intention des pompiers et définir l'ordre de priorité des programmes d'acquisition d'équipement, des avantages dont toutes les provinces bénéficient actuellement par l'intermédiaire de leur commissaire aux incendies, mais auxquels les collectivités autochtones n'ont pas accès. La création d'un SCIA peut permettre de corriger le tir.

En conclusion, l'ACCP croit fermement que les éléments susmentionnés sont essentiels à la réduction des pertes découlant des incendies dans ces collectivités à risque. Tous ces programmes peuvent être offerts par des Autochtones dans leurs collectivités. Nous avons tout simplement besoin de votre engagement pour y arriver. Autant que je me souvienne, nous n'avons jamais été aussi près d'atteindre notre objectif de réduire le nombre embarrassant de décès causés par les incendies dans nos collectivités autochtones. Il est essentiel que nous donnions suite à ces programmes.

Merci.

La présidente: Merci.

Nous avons quelques problèmes techniques, ici.

•(1645)

M. Sean Tracey: Madame la présidente, puis-je répondre à la question qui a été posée au groupe précédent?

La présidente: Puisque nous attendons, absolument. Allez-y.

M. Sean Tracey: Quelqu'un a demandé ce qu'il fallait faire avec les fonds limités disponibles et à quoi ces fonds limités devaient servir. Le deuxième point que nous avons soulevé, c'était de faire des comparaisons fondées sur les risques entre les collectivités afin d'établir des normes de service. Selon nous, il s'agit là d'une mesure cruciale, parce que le passé nous a appris que les dépenses de programme n'entraînaient pas nécessairement la meilleure utilisation de ces ressources limitées dans les collectivités.

Si on regarde les collectivités, il se peut que certaines ne puissent pas se payer un camion de pompier, tel ou tel dispositif ou toute autre composante connexe nécessaire. Cependant, en comparant ces collectivités avec une collectivité comparable de leur région qui possède une assiette fiscale municipale, nous pouvons encore dire, eh bien, voici le niveau de service comparable qu'il faudrait assurer. Une collectivité n'a peut-être pas besoin d'un camion, parce qu'elle n'a pas de pompier pour l'utiliser. Elle a peut-être besoin d'un programme de prévention. Elle a besoin que des personnes se rendent sur place pour réaliser une campagne de détecteurs de fumée, et, plus tard, elle pourra peut-être renforcer ses capacités, si elle prouve qu'elle peut le faire, mais il faut offrir des services comparables fondés sur des évaluations des risques.

Merci.

La présidente: Très bien.

M. Craig Lingard est au bout du fil.

Vous avez 10 minutes pour présenter votre déclaration.

M. Craig Lingard (coordonnateur, Section de la sécurité civile, Gouvernement régional de Kativik): Je m'excuse du problème technique.

Au nom du gouvernement régional, nous avons présenté deux documents pour vos dossiers: les plus récentes statistiques dans nos 14 collectivités inuites, ici, au Nunavik, dans le Nord du Québec, sous la gouvernance de l'Administration régionale Kativik, et une présentation PowerPoint que nous avons élaborée et présentée récemment et qui porte sur la gestion des données concernant les activités de recherche et de sauvetage et les défis et objectifs qui se posent dans le cadre de nos activités de gestion connexes dans la région. Il s'agit de deux documents très utiles qui contiennent des renseignements contextuels et exposent les défis et nos réalisations des dernières années.

Bien sûr, nous prévoyons ne pas avoir accès au financement adéquat pour pouvoir prendre les mesures correctives liées à l'ensemble de nos défis et nous continuons à considérer qu'il s'agit là d'un important problème et d'un obstacle majeur. Nous comptons de très jeunes municipalités, la plupart ou la totalité d'entre elles n'étant constituées que depuis 30 ans.

Nous sommes tous isolés. Il n'y a pas de route ou de chemin de fer qui relie nos collectivités au reste du Canada. Nous sommes moins nombreux — nous avons donc un plus petit bassin de personnes et de ressources à notre disposition — ce qui représente un défi, mais nous sommes aussi dévoués et avons fait preuve de créativité. L'isolement et l'éloignement nous obligent à intervenir dans toutes sortes d'urgences locales, d'activités de recherche et de sauvetage et de lutte aux incendies. En raison de la distance, nous ne pouvons pas nous fier à des partenariats avec une autre collectivité, alors il faut optimiser les ressources locales.

Les communications sont difficiles et continuent de l'être, comme on le voit aujourd'hui: nous avons une capacité de vidéoconférence, mais elle ne fonctionne pas pour nous. Toutes mes excuses. Notre bande passante est très, très lente, et elle est même parfois

inexistante, pour la connexion Internet, mais nous sommes en pleine croissance et nous faisons des progrès.

Nous avons accompli de grandes choses, et nous continuons de travailler dur pour atteindre cet objectif. Nous avons formé professionnellement environ 70 pompiers de niveau 1, des pompiers volontaires qualifiés à l'échelle de notre région, et il y en a six autres qui participent à notre programme de qualification d'agents en zone non urbaine, conformément à la norme de la NFPA. Nous avons créé un très bon bassin de formateurs régionaux et locaux pouvant communiquer dans la langue maternelle inuktitut. Il s'agit selon nous de la clé pour permettre à nos gens de travailler, de s'entraîner et de réussir.

Vous avez certaines statistiques. Vous avez accès à certains des défis que nous avons exposés. Ces données sont assez exactes et sont les plus récentes.

Je sais que vous êtes tous à la fin de votre journée et de l'horaire de la réunion, alors je vais arrêter ma déclaration ici et je serai heureux de répondre à toutes vos questions.

Merci.

• (1650)

La présidente: D'accord. Nous allons passer à la période de questions. Nous avons une demande spéciale du député Vance Badawey. Voulez-vous qu'on fasse venir Kellyann?

M. Vance Badawey (Niagara-Centre, Lib.): Ce serait merveilleux si elle pouvait venir.

La présidente: Sommes-nous d'accord? Est-ce que quelqu'un d'autre voulait lui poser une question?

Un député: Oui.

La présidente: Nous aimons beaucoup votre style de communication et vos connaissances, alors nous sommes heureux que vous soyez de retour.

Nous allons commencer par une série de sept minutes avec le député Anandasangaree.

M. Gary Anandasangaree (Scarborough—Rouge Park, Lib.): En fait, le député Badawey allait commencer.

M. Vance Badawey: Nous allons échanger. C'est bon. Merci beaucoup, madame la présidente.

En passant, vous avez fait un excellent travail plus tôt. Je pense que vous étiez en plein dans le mille.

Et, monsieur Phillips, je pense que vous aviez parfaitement raison également en ce qui concerne certains des commentaires que vous avez faits. Pour en revenir à mon ancienne vie en tant que maire d'une municipalité, c'est quelque chose qui me tient beaucoup à cœur, puisque j'ai travaillé sur la planification stratégique. Les points que vous avez tous deux soulevés de façon très crédible sont l'importance avec laquelle on doit envisager l'adoption d'une approche plus holistique et la vue d'ensemble pour ce qui est non seulement des services d'urgence, de l'état de préparation aux situations d'urgence, mais vraiment le fait d'avoir un plan pour tout ce qui en cause et pour les services d'urgence, comme les infrastructures et le code du bâtiment. Et vous parliez de la collaboration de l'ensemble de la collectivité pour garantir que, encore une fois, c'est un plan communautaire qui fournit une vue d'ensemble pour réagir à ces défis.

J'aimerais approfondir un peu la question, parce que j'espère, au terme du présent processus, recevoir des recommandations de votre part. Je siège au caucus autochtone. C'est quelque chose dont nous parlons lorsqu'il est question de développement économique, d'état de préparation aux situations d'urgence, d'infrastructures, et ainsi de suite. Je dois tirer quelque chose de tout cela, plutôt que de simplement écouter, entendre et parler.

Je veux m'attacher à la manière de faire les choses. Nous connaissons ces choses et nous savons qu'il y a une planification stratégique individuelle; déterminer les produits livrables et y rattacher des mesures. Et il existe des normes quant à ce qui est approprié; monsieur Phillips, essentiellement, vous avez mentionné que ces normes ne sont pas définies de façon universelle, qu'elles sont plutôt propres à chaque collectivité individuelle. Il y a des protocoles de préparation aux situations d'urgence, que ce soit pour chaque incident ou le contexte élargi, dans le cas de situations d'urgence de nature plus communautaire ou régionale, voire provinciale; l'aspect lié à la gouvernance relativement au budget et le fait s'assurer l'intendance des fonds, particulièrement du capital; l'aspect lié aux activités pour ce qui est de l'endroit où va l'argent en ce qui concerne les interventions et la prévention. Et je vais même ajouter à cela les services médicaux d'urgence, les SMU.

Je ne sais pas vraiment comment vous êtes dépêchés sur place. Je ne sais pas vraiment quels sont les divers niveaux d'intervention. Je présume que vous êtes dépêchés surtout dans un secteur régional dans des collectivités différentes des Premières Nations. Ce serait davantage une question: qui s'occupe en réalité de la répartition, y a-t-il divers niveaux d'intervention et quelles sont les interventions des services d'incendie, des services de police et des SMU? Bien sûr, tout cela suppose un code du bâtiment approprié, lequel suppose des alarmes d'incendie, des détecteurs de fumée, des avertisseurs de monoxyde de carbone. À tout cela s'ajoutent vos infrastructures, le fait de s'assurer que les infrastructures sont adéquates, et nous pouvons poursuivre à partir de là. Enfin, il y a la mise en valeur économique de toutes ces choses, les ressources humaines. Qui s'occupera dans les faits de doter en personnel vos SMU, vos services d'incendie, vos services de police, etc.? De plus, pour ce qui est des infrastructures, qui va les construire? Qui va construire les maisons? Qui va bel et bien établir les inspections du code du bâtiment dans ces maisons?

Je vous lance toutes ces idées. Je vais maintenant me taire. Je veux vous entendre formuler des recommandations qui pourraient, à votre avis, réellement répondre à tout ce que j'ai dit plus tôt, de sorte que le présent comité puisse réellement formuler des recommandations aux ministères afin de concrétiser tout cela.

• (1655)

M. Craig Lingard: Madame la présidente, puis-je répondre, ou y avait-il une autre question qui allait être posée?

La présidente: Veuillez répondre.

M. Craig Lingard: Vous connaissez évidemment les défis auxquels nous faisons face.

Afin de gagner du temps, je vais tenter de les résumer. Dans notre région, nous sommes très jeunes. Nous avons une population qui croît de façon exponentielle. Je pense que, selon le dernier recensement, notre population âgée de moins de 25 ans représente près de 60 % de notre population régionale, donc c'est une croissance très élevée et un facteur démographique en croissance.

Cela dit, les données démographiques et les ressources auxquelles nous pouvons faire appel sont limitées. De nombreuses personnes dans de petites collectivités portent de nombreux chapeaux, et nous

demandons à ceux qui le peuvent de faire tout leur possible et encore plus. Nous avons des pompiers volontaires, des premiers intervenants volontaires et des Rangers canadiens volontaires. Nous en avons beaucoup qui interviennent et répondent à l'appel.

Cela dit, le volontariat n'a pas nécessairement le même sens que celui que nous lui connaissons traditionnellement au pays, parce qu'il est très difficile de trouver un emploi, rémunérateur ou excellent, ou de trouver de bons emplois, donc la rémunération que touche tout volontaire est très importante.

Je ne veux pas faire de digression ici, mais je veux juste tenter d'aborder l'ensemble des aspects pour répondre à votre question.

Pour ce qui est du logement, c'est probablement un des enjeux les plus compliqués et aggravants auxquels nous nous heurtons. Nous faisons face, je crois, à une pénurie de 800 à 1 000 unités de logement dans la région, selon le dernier recensement, la dernière enquête. Il n'est pas rare de voir trois et quatre générations qui vivent dans la même maison. Nous avons des parents avec des enfants et leur conjoint de fait avec leurs enfants qui vivent dans la même maison, ainsi que des aînés. Il n'est pas rare de voir plus de 10 ou 12 personnes vivre dans une maison comptant trois chambres à coucher. Cela cause des problèmes majeurs pour de nombreuses raisons. De plus, si nous perdons une maison pour cause d'incendie, cela aggrave seulement tous les problèmes de façon exponentielle et sociale. En raison du climat, de la géographie et de l'éloignement, nous ne pouvons gérer la situation pendant probablement un an après coup, et c'est donc un enjeu très dévastateur lorsque des incendies se produisent.

M. Vance Badawey: Je vais vous interrompre une seconde, parce que j'aimerais entendre Kellyann, si vous me le permettez.

Si vous souhaitez fournir plus de réponses plus tard, vous pouvez le faire en répondant à la question d'une autre personne.

Mme Kellyann Meloche: Merci beaucoup.

Ce que j'ai remarqué, c'est qu'il parlait de quelqu'un qui porte de nombreux chapeaux dans la collectivité. C'est cette absence de ressources humaines... J'en ai parlé plus tôt au sujet de la formation. C'est bien d'avoir le camion, mais si vous n'avez pas la formation et les connaissances nécessaires pour l'utiliser, il est inutile. Pour ce qui est de compter une personne dans la collectivité qui accomplit toutes les tâches, le fonceur ou le champion, il est excellent, mais il ne peut pas tout faire, particulièrement en ce qui concerne la gestion des urgences.

Pour ce qui est de connaître et d'avoir cette ressource disponible pour fournir les services sociaux d'urgence, qui va s'en occuper dans le cas où nous devons évacuer? Qu'en est-il de ce que nous pouvons faire avant l'évacuation? Quels types de méthodes de prévention pouvons-nous utiliser? Comment pouvons-nous nettoyer les secteurs autour de nos maisons — agir intelligemment par rapport aux incendies dans le programme FireSmart — pour que les collectivités puissent protéger leurs maisons des incendies de forêt ou des feux de végétation? Ces types de choses aideraient assurément beaucoup. Il s'agit de transmettre ces renseignements aux collectivités, de savoir où toutes les collectivités se trouvent, quelle population elles comptent, puis de dire: « Voici les ressources qui sont à votre disposition ».

Comme je l'ai dit, elles ne savent pas à quelles portes frapper. Elles ne connaissent pas les programmes qui existent. C'est malheureux, mais je n'ai pas vu AADNC sortir et dire: « Devinez quoi... voici tout le financement qui est à votre disposition. » Il y a un certain montant de base qui est à la disposition d'un coordonnateur des situations d'urgence. Le savaient-elles? Non, elles ne le savaient pas, et elles doivent maintenant sortir et aller le chercher. Il s'agit de savoir ce qui est à leur disposition. Bien honnêtement, la connaissance est assurément la clé.

• (1700)

M. Vance Badawey: Merci.

La présidente: C'est maintenant au tour de M. Waugh de poser des questions.

M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC): Merci encore une fois à vous tous d'être venus, et merci, Craig, de communiquer avec nous au moyen d'une ligne terrestre. Ces lignes existent toujours, ce qui est une bonne chose.

Nous nous sommes assis autour de cette table pendant des semaines. Vous êtes le dernier groupe à venir nous voir. Nous avons parlé de Kamloops; nous avons parlé des incendies qui ravagent le Nord du Manitoba et de la Saskatchewan. Avec tout le respect que je vous dois, à la lumière de toutes les discussions que nous avons tenues ici pendant un à deux mois, nous sommes en attente de la prochaine catastrophe. Nous n'avons pas tiré de leçons de Fort McMurray. Nous n'avons absolument rien appris de Slave Lake.

Notre comité est le plus frustrant, parce que le rapport n'ira probablement nulle part. La prochaine catastrophe se produira. Nous ne savons juste pas quand. Que font-ils? Toutes les discussions que j'ai entendues pendant les huit dernières semaines ne veulent rien dire. Je n'ai pas entendu une seule solution. J'ai entendu quelques idées.

Allez-y, monsieur Tracey.

M. Sean Tracey: Merci.

En tant que personne qui a livré un témoignage à la suite de ces incidents, dans le cadre de mon rôle auprès du Centre canadien des mesures d'urgence et de la National Fire Protection Association, je dirais que nous avons des solutions. Nous avons déterminé, il y a probablement 10 ans, le besoin d'introduire dans le Code national du bâtiment l'exigence de définir et d'exiger des normes de construction plus élevées dans des régions qui sont sujettes à des incendies en milieu périurbain, de sorte qu'il y ait une séparation, des exigences et une protection appropriées pour celles-ci.

C'est un peu comme lorsque nous construisons dans une zone sismique ou dans des régions de vents violents. C'est un risque. Nous exigeons des normes de protection plus élevées dans ces collectivités, et ces méthodes de construction fonctionnent. Nous le savons par l'entremise de la National Fire Protection Association.

Les programmes FireSmart ou Firewise sont des programmes d'éducation qui peuvent aussi être apportés dans ces collectivités comme exigence, lorsqu'elles déterminent l'existence de ces éléments de risque et renforcent les capacités, de manière à ce qu'elles puissent comprendre comment...

Tous ces documents existent. Nous devons les intégrer dans les codes du bâtiment. Nous avons essayé de le faire, mais nous avons été freinés dans les codes du bâtiment, et compte tenu des réponses évasives...

M. Kevin Waugh: Par qui?

M. Sean Tracey: ... par la commission canadienne sur les codes et ceux qui ont un intérêt particulier à s'assurer que des normes de construction plus élevées ne sont pas requises pour des maisons... les constructeurs d'habitations.

M. Kevin Waugh: Comment pouvons-nous changer cela?

M. Sean Tracey: Nous devons diriger et exiger le changement. Tout comme nous avons maintenant des exigences supérieures pour des normes énergétiques supérieures dans les maisons, nous devons exiger que les codes définissent les exigences concernant la protection des milieux périurbains.

M. Kevin Waugh: En tant que parlementaires, au cours du prochain mois, nous allons voir une séquence télévisée d'une autre maison qui a brûlé sur une réserve. Quatre-vingt-dix pour cent des maisons n'ont probablement pas de détecteur d'incendie, et les avertisseurs de monoxyde de carbone ne sont même pas envisagés pour la plupart de ces réserves. Soyons honnêtes.

Les codes du bâtiment sont épouvantables, et nous en avons parlé. Personne ne veut arranger cela, comme vous venez de le dire.

En tant que parlementaires, nous nous assoyons ici et nous parlons de la sécurité-incendie et de la gestion des urgences. Peu importe la région du pays d'où vous venez, c'est la même histoire.

Tina, peut-être seulement qu'en tant que directrice générale...

C'est frustrant pour nous, parce que cela va se produire encore et encore.

Mme Tina Saryeddine (directrice générale, Association canadienne des chefs de pompiers): Merci de me donner l'occasion de comparaître devant vous; nous appuyons assurément ce que le chef Tracey a présenté.

Je pense qu'une partie des liens que nous pouvons établir suppose de découvrir les mécanismes dont vous pouvez tirer parti en arrière-scène. Par exemple, en ce qui concerne les codes du bâtiment du pays, le problème ne réside pas seulement dans les réserves ou dans les collectivités autochtones. C'est un problème au sens large, donc comment pouvez-vous saisir certains de ces enjeux qui ne touchent pas seulement les collectivités autochtones?

Pour ce qui est du comité qui s'intéresse aux codes du bâtiment, que le chef Tracey copréside, nous avons demandé au gouvernement fédéral d'aider le service d'incendie à renforcer sa voix en lui permettant d'avoir de meilleures ressources à des fins de recherche et d'innovation. En ce moment, lorsque nous voulons apporter un changement au code du bâtiment, nous devons passer à travers le même processus que l'industrie ou les chercheurs. Les services d'incendie n'ont pas les ressources nécessaires pour le faire, et nous ne sommes donc pas bien placés pour changer le code du bâtiment.

Pour les parlementaires, comme vous l'avez dit, je pense qu'une partie de cela tient au fait de comprendre le processus très complexe qui se produit en arrière-scène par rapport au processus du code du bâtiment, et nous sommes donc assurément heureux que de telles questions soient posées et que l'accent soit mis sur les solutions.

• (1705)

M. Kevin Waugh: Craig, si vous pouvez me permettre de la dire, vous êtes si loin. Vous êtes aux prises avec des problèmes de langue, vous êtes très isolés et votre communauté n'a que 30 ans, mais vous avez fait un sacré bon travail — 70 pompiers !

Vous pourriez peut-être nous en dire un peu plus à ce sujet, car il faudra des heures pour vous atteindre, et vous êtes laissés à vous-mêmes. Nous ne nous le cachons pas: vous êtes si loin au nord que vous devez résoudre tous les problèmes.

M. Craig Lingard: Nous sommes très autonomes, et j'attribue notre réussite à la volonté et à la passion des habitants de la région.

En 1999, il y a eu ici un très grave accident, qui a entraîné la création de la Section de la sécurité civile en collaboration avec le gouvernement régional. En 2001, le gouvernement provincial a, par décret, demandé à tout le monde d'élaborer un énoncé des risques ou un schéma de couverture de risques associé à la sécurité-incendie. Nous nous sommes engagés dans ce processus, et notre schéma est en vigueur depuis 2011.

Nous sommes en train de le moderniser. Nous avons établi les priorités, et nous nous sommes engagés à appliquer un plan d'action raisonnable fixé dans le temps. Nous avons besoin d'un financement continu afin que nous puissions répondre à nos besoins en matière d'infrastructure, d'immobilisations, de formation et de main-d'oeuvre qualifiée, mais le plus important est donner des outils à ceux qui ont la volonté et la capacité de s'occuper de notre peuple. Pour ce faire, je crois qu'il faut utiliser les ressources de la région, optimiser les ressources locales et, bien sûr, travailler en étroite collaboration avec nos partenaires fédéraux et provinciaux.

En outre, notre région bénéficierait, selon moi, d'une meilleure collaboration avec les partenaires fédéraux. Nous n'avons pas un accès direct ni opportun à tous les programmes. Parfois, nous n'avons pas connaissance ou nous ne sommes pas informés des programmes pertinents, dont ceux du Secrétariat national Recherche et sauvetage de Sécurité publique, par exemple.

Merci.

M. Kevin Waugh: Vous avez tous les deux parlé d'éducation.

Je n'ai plus de temps. D'accord.

La présidente: Laissons maintenant la parole à la députée Georgina Jolibois.

Mme Georgina Jolibois: J'étais la mairesse d'un petit village et j'étais responsable du service d'incendie local, qui disposait de ressources limitées. Au fil des ans, la communauté s'en est bien tirée, car les règles appliquées dans le secteur régi par la province étaient différentes de celles appliquées dans la réserve. Le gouvernement fédéral est responsable de la réserve.

Comment pouvons-nous exercer de la pression sur le gouvernement pour que les règles dont vous parlez, comme FireSmart, soient appliquées, relativement à tout ce que nous accomplissons? Je suis témoin de cette frustration lorsque je me rends dans la réserve, frustration qui est attribuable aux limites qu'engendrent les règles mises en place par le gouvernement fédéral. Comment pouvons-nous améliorer la situation? Ma question est tendancieuse, mais je tiens à la poser.

M. Sean Tracey: Encore une fois, nous croyons que la solution à ce problème se trouve dans le deuxième volet de l'approche que nous avons suggérée. Il s'agit d'évaluations des risques pour la collectivité semblables au schéma de couverture de risques que nous voyons au Québec. Chaque collectivité doit élaborer un modèle fondé sur les risques qui permettra d'établir les normes de niveau de service qui devraient s'appliquer. Par l'intermédiaire des ententes de service, le ministère des Services aux Autochtones du Canada verserait ensuite à la collectivité les fonds nécessaires pour atteindre le bon niveau de service. Peut-être que, à ce moment-là, nous devrions disposer d'un service d'incendie équivalent composé de quatre pompiers à temps plein et d'un chef de pompiers à temps plein, conformément aux normes de service. Les fonds sont là. On peut obtenir les fonds nécessaires pour le matériel et l'entretien nécessaires en vue de mettre sur pied ce service et de le maintenir. Ensuite, on prévoit de la

formation continue et du soutien dans le budget pour que le tout se réalise.

Le problème, c'est que bon nombre de ces collectivités n'ont pas une connaissance des ressources et ne bénéficient d'aucune aide, et il faut un bureau du commissaire des incendies pour les orienter dans ce processus d'évaluation des risques afin qu'elles puissent obtenir les ressources dont elles ont besoin, répondre aux normes NFPA 1001 et aux certifications connexes et mettre en oeuvre ces programmes. Nous croyons que nous atteindrons cette capacité en atteignant un niveau de service comparable aux collectivités non autochtones avoisinantes.

Mme Georgina Jolibois: Merci.

Mme Kellyann Meloche: Les communautés doivent comprendre... Chaque fois que j'enseigne dans une communauté, je dis à ses membres qu'ils sont laissés à eux-mêmes et qu'ils doivent comprendre qu'ils sont responsables de leur collectivité et de leur peuple. Je leur demande ensuite quels plans nous pourrions élaborer, quelles mesures d'atténuation nous pourrions prendre et quelles formations pourraient nous être utiles. Les autres points qui peuvent être soulevés constituent un avantage supplémentaire, mais je tiens à ce qu'ils planifient eux-mêmes. Je veux qu'ils prévoient des mesures d'atténuation maintenant, comme s'il n'y avait personne pour les aider. Grâce à cet exercice, ils se rendent compte de la situation.

C'est la même chose lorsque votre enfant devient adulte; vous lui montrez la porte et vous lui expliquez qu'il doit maintenant subvenir à ses besoins. Vous ne payez plus son loyer, ni son épicerie. C'est comme ça, et nous devons nous demander comment nous pouvons préparer et protéger notre collectivité. Nous devons travailler ensemble et nous serrer les coudes. C'est ainsi qu'ils deviendront plus forts. Ils se rendent compte que l'aide peut être à des centaines de kilomètres de distance ou qu'elle ne sera pas là avant des heures.

• (1710)

Mme Georgina Jolibois: Craig, pouvez-vous répondre à la question?

M. Craig Lingard: C'est une question assez difficile. Je comprends. Ici, les collectivités sont jeunes. Outre tous les problèmes auxquels elles font face relativement à la gestion municipale et à la gouvernance, elles sont tenues de créer et de maintenir des services d'incendie et d'urgence compétents et elles le font sans avoir les fonds suffisants. Vu la nature de nos collectivités, nous n'avons pas d'entreprises auprès desquelles nous pourrions récolter des cotisations fiscales, et c'est pourquoi notre financement provient entièrement de sources gouvernementales ou de services municipaux.

Nous finançons le service d'incendie; nous devons négocier chaque fois que nous avons un besoin et nous tentons de le faire de manière plus efficace grâce à l'élaboration d'un schéma de couverture de risques lié à la sécurité-incendie. Nous sommes optimistes, mais c'est toujours difficile et nous sommes toujours en chasse. Nous sommes toujours en chasse et nous dépendons continuellement de la générosité des autres, des partenariats ou des ententes.

Cela dit, nous avons investi beaucoup d'énergie et de créativité dans les programmes de prévention et d'éducation. Nous allons dans les écoles et nous discutons avec les élèves des différents niveaux. Nous tentons de nous rendre dans toutes les résidences de notre collectivité une fois par année afin d'assurer la sécurité-incendie et de revoir l'utilisation de leurs appareils de sécurité et leurs sorties de secours.

Nous tentons de travailler avec les propriétaires de logements afin de nous assurer qu'ils sont au courant des problèmes de sécurité, et nous veillons avec eux à l'éducation et à la prévention. C'est une approche à volets multiples qui touche tous les niveaux, car aucun organisme ni aucune personne ne le fera à notre place. Il faut que ce soit un projet de collaboration à long terme.

Mais nous devons avoir accès à des fonds suffisants et nous devons mettre en oeuvre des stratégies à long terme assorties d'objectifs à court terme.

Mme Georgina Jolibois: Monsieur Tracey, vous avez parlé de l'Association des pompiers autochtones du Canada. Je suis curieuse. Notre collègue ici présente a mentionné que les communautés autochtones doivent être consultées et qu'elles doivent jouer un rôle de premier plan avec l'Association des pompiers autochtones et l'association canadienne.

Quelle est la relation entre les deux?

M. Sean Tracey: Actuellement, l'Association des pompiers autochtones du Canada est une de nos associations affiliées qui composent notre conseil consultatif national et qui traitent directement et régulièrement avec l'ACCP.

Mme Tina Saryeddine: Madame Jolibois, la nature de votre question est très importante. Le chef de collectivités autochtones Lazare et le chef de collectivités non autochtones Tracey sont tous membres de l'ACCP parce qu'ils ont choisi de l'être.

La nature de votre question est importante pour moi, et, si vous me le permettez, je vais vous revenir à ce sujet. Je crois que cela confirme l'importance d'organisations comme l'ACCP et du travail des chefs Tracey et Lazare et de leurs collègues, qui collaborent en vue de faire adopter des pratiques exemplaires.

Comme vous l'avez déjà mentionné, monsieur Viersen, un incendie est un incendie, et certaines circonstances peuvent l'aggraver. Nous avons tous la responsabilité de travailler ensemble et de parler d'une seule voix. J'aimerais reprendre votre question sur la façon dont nous rehaussons les normes de service et en débattre avec vous et les chefs Tracey et Lazare; je dirais que cette question a été soulevée et je demanderais ce que nous pouvons faire ensemble.

Je vous remercie.

• (1715)

La présidente: C'est maintenant au tour du député Anandasangaree de poser ses questions.

M. Gary Anandasangaree: Merci, madame la présidente, et merci à tous les témoins qui sont avec nous aujourd'hui. Je tiens vraiment à parler de Kuujuaq. Je sais que c'est probablement le premier endroit que nous, les membres du Comité, avons visité, plus tôt, en 2016. Nous étions aux premières loges pour voir de nombreux problèmes auxquels font face les communautés autochtones. Je sais à quel point il est difficile de travailler dans une région très éloignée. Je crois que cela met beaucoup de choses en perspective.

J'aimerais revenir sur quelques points qui ont été soulevés plus tôt en ce qui a trait particulièrement au bureau du commissaire autochtone des incendies. D'après ce que je comprends, les bureaux de commissaire des incendies sont mandatés par le gouvernement provincial, et le bureau du commissaire provincial des incendies conserve certains pouvoirs exceptionnels.

Selon vous, quels devraient être les pouvoirs du bureau du commissaire autochtone des incendies? Quels devraient être ses pouvoirs d'enquête et de commandement? Quels devraient être les pouvoirs du bureau du commissaire des incendies, selon vous?

Je vais commencer avec Craig, ensuite Kellyann, et je vais terminer avec le représentant des pompiers. Je veux également m'assurer d'avoir au moins une minute et demie pour une dernière question.

M. Craig Lingard: Je m'en remettrais à nos collègues. Je crois qu'ils ont fait d'excellentes recherches et qu'ils sont mieux préparés à répondre à votre question. Nous serions ravis de pouvoir établir cela dans notre région, mais vu le travail, la préparation, l'étude et l'analyse qu'ils ont menée, je leur laisserais la parole.

M. Sean Tracey: Je vais commencer, alors.

Ce lundi, nous rencontrons l'Association des pompiers autochtones du Canada pour répondre à cette même question. Nous avons conclu notamment que, dans chaque province, on devrait avoir le pouvoir de créer et de maintenir un programme de sensibilisation du public. Le bureau pourrait ensuite faire le suivi au sein des bandes ou des communautés de sa région, diffuser le matériel de sensibilisation du public, l'adapter, si nécessaire, et le leur transmettre, renforcer la capacité des intervenants de la communauté, qui deviendraient les experts de la sécurité publique et qui veilleraient à la mise en oeuvre de ces programmes et à la formation connexe, préparer des rapports sur les statistiques liées aux incendies, ce qui est problématique pour nous, et examiner les programmes de formation et de perfectionnement.

Il faut aussi surveiller l'élaboration et la mise en oeuvre de modèles axés sur les risques pour la collectivité ainsi que la collecte de données, aider les collectivités à élaborer ces modèles axés sur les risques qui leur permettent d'obtenir les fonds dont elles ont besoin et d'aider ces collectivités avec leur financement en vérifiant auprès des conseillers si les fonds versés sont effectivement affectés aux services de ces collectivités. Ensuite, les collectivités d'un bout à l'autre du pays présenteraient un rapport au bureau du commissaire autochtone des incendies.

Il s'agit là des éléments de base qui nous permettraient d'atteindre un niveau de service équivalant à celui d'un bureau du commissaire des incendies non autochtone, selon moi.

Mme Kellyann Meloche: Dans le contexte de la gestion des urgences, je répéterais ce que j'ai dit précédemment. Quelle est l'autorité et quels sont les pouvoirs du bureau du commissaire des incendies du Canada? Ceux de notre bureau du commissaire autochtone devraient être les mêmes.

Dans nos bureaux, la prévention, l'atténuation, l'éducation et la réduction des chiffres...

M. Gary Anandasangaree: Merci.

Je vous accorde le temps qu'il me reste, monsieur Amos.

M. William Amos: Merci. Je n'ai qu'une seule question, alors je suis heureux d'accorder mon temps à mes collègues s'ils ont d'autres questions.

Ma question s'adresse à M. Tracey et Mme Meloche. D'après ce que des témoins nous ont dit il y a deux jours et encore aujourd'hui, les statistiques sur les cas d'incendie et, de manière plus générale, sur les conséquences des incendies au sein des communautés autochtones ne sont plus recueillies. Aujourd'hui, il a été affirmé que cet exercice a cessé autour de 2007, information de RHDCC à l'appui. Les témoins d'une séance antérieure ont plutôt parlé de 2010, alors nous aurions peut-être besoin d'une explication. En gros, ce qui a été dit, c'est qu'il n'y a pas assez de données.

Est-ce que M. Tracey pourrait nous parler de l'importance de la collecte de ces données et nous dire si le fait de ne plus les recueillir met les collectivités en danger.

Je pose aussi la même question à Mme Meloche.

● (1720)

M. Sean Tracey: J'ai déjà été membre du Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies, dont les membres sont responsables de recueillir les données au sein de leur région administrative et d'en faire un rapport diffusé à l'échelle nationale.

Autour de 2010, le ministère de l'époque, RHDCC, a cessé de recueillir ces données essentielles parce que certaines provinces commençaient à négliger de recueillir les données provinciales, ce qui créait un manque à combler à l'échelle nationale. Depuis, l'ACCP et le Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies tentent de recréer ou de mettre sur pied une base de données nationale, et c'est pourquoi c'est un problème qui touche l'ensemble du pays. Je ne sais pas si Tina veut nous en dire davantage sur cette situation, mais l'ACCP y a travaillé.

À ma connaissance, le rapport de 2007 de la SCHL est le dernier rapport qui traite des pertes causées par les incendies dans les collectivités autochtones. Rien de ce que j'ai vu sur la scène nationale ne me laisserait croire que les statistiques et les tendances en matière de pertes causées par les incendies se sont améliorées de quelque façon que ce soit.

Oui, c'est un problème qui nous empêche de nous pencher sur certains éléments, comme le Code national du bâtiment. Quels sont les changements? Cela est extrêmement important. Nous savons de façon empirique que, proportionnellement, les pertes attribuables aux incendies de structure sont à la hausse, et le CNRC s'est penché sur cette question. Les maisons brûlent plus rapidement, et les incendies causent davantage de dommages qu'auparavant en raison des matériaux utilisés et des techniques à bas prix que nous utilisons aujourd'hui pour les construire. Ce problème ne touche, par contre, pas uniquement les collectivités autochtones.

Mme Kellyann Meloche: Les données et les statistiques nous aideront à élaborer de nouveaux programmes de prévention. Comment pouvons-nous mesurer le succès d'un programme de prévention ou d'éducation si nous n'avons pas de données à comparer? De 2007 ou 2010 à aujourd'hui, donc au cours des huit dernières années environ, dans quelle mesure la situation s'est-elle améliorée, le cas échéant, et quels sont les effets quant aux codes du bâtiment, aux dommages, aux vies perdues et ainsi de suite? Les statistiques et les données nous aideront à mesurer les programmes d'éducation que nous voulons promouvoir, à mieux connaître notre public cible et à déterminer ce qu'il faut enseigner. Est-ce qu'il faut mettre l'accent sur les codes du bâtiment ou sur l'importance d'avoir un détecteur de fumée dans la maison? C'est cela qu'elles nous permettent de savoir.

La présidente: Nous allons terminer notre période de questions avec la députée McLeod.

Mme Cathy McLeod: Merci, madame la présidente.

Je veux, moi aussi, aborder la question des données.

Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que des données de qualité nous permettent de réaliser ce que vous venez de dire. J'ai été plongée dans le domaine de la santé pendant de nombreuses années, et je sais que la collecte de données était problématique au sein de nombreuses communautés des Premières Nations, car celles-ci craignaient énormément de fournir l'information au gouvernement. On dirait qu'il y avait des problèmes avec les provinces et que l'on ne voulait pas nous fournir les données, car, d'après ce que j'entends, le gouvernement y voit un échec. C'était un mécanisme volontaire. Êtes-vous en train de dire que la transmission des données devrait être obligatoire? Ou les collectivités devraient-elles se voir offrir des options quant à la collecte de données?

Comme je l'ai déjà mentionné, dans les services de santé que je représentais, beaucoup de données importantes n'étaient plus recueillies, car c'était le souhait de la communauté des Premières Nations. Tout d'abord, la collecte devrait-elle être obligatoire? Ensuite, le problème lié au bureau du commissaire autochtone des incendies appuierait-il...? Cet exercice pourrait-il être volontaire en raison d'une plus grande confiance?

● (1725)

Mme Kellyann Meloche: Je serais d'avis que, s'il y avait un bureau du commissaire autochtone des incendies, ce qui est une excellente idée, nos communautés seraient plus susceptibles de transmettre cette information à ce bureau. La confiance se construit. Chaque fois que vous demandez des chiffres, de l'information ou toute autre chose du genre à nos communautés, la peur s'installe, car nous nous demandons comment vous allez vous en servir à nos dépens. C'est ridicule, mais ce que nous voulons davantage, c'est travailler ensemble et voir comment nous pouvons élaborer nos programmes. Si nous échangeons de nation à nation ou de communauté autochtone à communauté autochtone, la probabilité de partager des données est plus élevée.

Mme Cathy McLeod: On dirait bien que Tina veut ajouter quelque chose.

Mme Tina Saryeddine: Oui. J'aimerais revenir sur la solution du chef des pompiers adjoint, M. Tracey, concernant la base de données nationale sur les incendies et ce que cela nous a appris. Cette base de données contient de l'information recueillie pendant plus de 10 ans sur les incendies qui se sont produits dans notre pays et les dommages connexes. Son but était de recueillir des données d'un bout à l'autre du pays, et nous nous sommes rendu compte que les problèmes associés à la collecte de données ne s'appliquent pas uniquement aux collectivités autochtones. Bon nombre de provinces ont de la difficulté à fournir des données. Cela nous pousse également à nous demander quelle quantité de données il faut recueillir avant de se rendre compte qu'il y a un problème. Je suis consciente de l'importance de recueillir des données probantes. Nous sommes extrêmement reconnaissants que Sécurité publique et RDDC financent cette initiative. Je vous invite à consulter le site nfdcanada.ca pour constater les résultats de ce projet. Mais attention. C'est cher, c'est long et ce n'est pas simple de recueillir des données à l'échelle des provinces de façons différentes. C'est un projet en cours dans lequel nous évoluons, et je crois que, avec ou sans les données, nous avons connaissance de certains problèmes, dont ceux liés à l'éducation et aux détecteurs de fumée. Merci.

M. Arnold Viersen: Madame la présidente...

Mme Cathy McLeod: Désolée, j'ai accepté de partager le temps qui m'est accordé.

M. Arnold Viersen: Pour mon intérêt personnel, car je m'y connais peu... J'ai travaillé avec le chef des pompiers de mon village. Il était chef des pompiers volontaires dans le Nord de l'Alberta. Outre ma propre expérience, je ne sais pas ce que fait un commissaire des incendies. Vous avez mentionné qu'il y a un commissaire provincial des incendies. Y a-t-il un commissaire des incendies pour l'ensemble du Canada?

M. Sean Tracey: Non. Ce qui s'en rapproche le plus au sein du gouvernement fédéral, c'est le directeur du service des incendies des Forces canadiennes, qui est le commissaire des incendies pour le ministère de la Défense nationale et qui se penche sur toutes les questions relatives aux propriétés, aux installations et à la formation.

Actuellement, le problème, c'est qu'il n'y a pas de commissaire fédéral des incendies comme tel. Il y a ici un manque à combler, car personne n'est responsable des installations et des immeubles fédéraux. La responsabilité revient à chaque ministère, et les chefs de ces ministères sont responsables des problèmes liés à la sécurité-incendie qui les concernent.

M. Arnold Viersen: D'accord. Alors, lorsqu'on propose un commissaire autochtone des incendies, un commissaire national des incendies pourrait également être envisagé.

M. Sean Tracey: Je vais laisser Tina vous répondre.

Mme Tina Saryeddine: J'aimerais simplement ajouter, monsieur Tracey, que l'Association canadienne des chefs de pompiers figure

cette année dans notre mémoire prébudgétaire et dans bon nombre de nos documents stratégiques; nous y demandons d'envisager la création d'un poste de conseiller national en matière d'incendie vu le nombre de problèmes liés aux incendies.

Certains problèmes touchent les Autochtones, mais comme dans les collectivités non autochtones, les enjeux concernent les problèmes liés à la santé mentale, aux codes du bâtiment, aux transports, aux trains et au transport de marchandises dangereuses.

Tous ces problèmes, y compris celui qui a été soulevé précédemment relativement à l'équilibre entre les collectivités autochtones et non autochtones, gagneraient probablement à être examinés par un conseil consultatif national en matière d'incendies.

Merci.

● (1730)

La présidente: Cela conclut notre séance. C'est le moment parfait pour le faire.

Merci, Tina.

Je vous remercie tous de votre participation.

Les audiences publiques liées à notre étude sont maintenant terminées. Nous allons préparer le rapport.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes
à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the
following address: <http://www.ourcommons.ca>